

CINQUANTENAIRE
DE
NOTRE HYMNE NATIONAL

“ O Canada, terre de nos aïeux ”

LES ORIGINES

DE NOS

DRAPEAUX et CHANTS NATIONAUX

Armoiries, Emblèmes, Devises

PAR

HORMISDAS MAGNAN

Publiciste, etc.

LETTRE-PRÉFACE DE MGR AMÉDÉE GOSSELIN, P. A.,
PROFESSEUR D'HISTOIRE, ETC.

EX-RECTEUR L'UNIVERSITÉ LAVAL DE QUÉBEC, ETC.



QUÉBEC.

1929

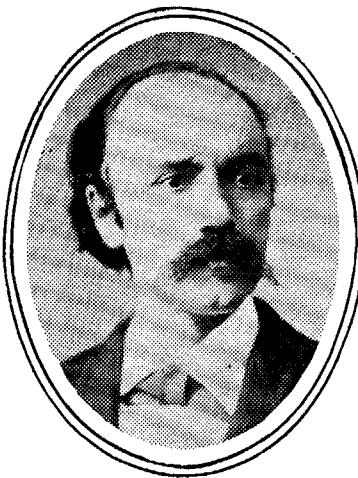
CINQUANTENAIRE
DE
NOTRE HYMNE NATIONAL
“ O Canada, terre de nos aïeux. ”

CHANTS ET DRAPEAUX NATIONAUX,
Armoiries, emblèmes, devises.

Tous droits réservés
copyright

Les auteurs
de
NOTRE HYMNE NATIONAL

“ O Canada, terre de nos aïeux, ”



CALIXA LAVALLÉE



LE JUGE A. B. ROUTHIER

1880-1930

CINQUANTENAIRE
DE
NOTRE HYMNE NATIONAL

“ O Canada, terre de nos aïeux ”

LES ORIGINES
DE NOS
DRAPEAUX et CHANTS NATIONAUX
Armoiries, Emblèmes, Devises

PAR
HORMISDAS MAGNAN
Publiciste, etc.

LETTRE-PRÉFACE DE MGR AMÉDÉE GOSSELIN, P. A.,
PROFESSEUR D'HISTOIRE, ETC.
EX-RECTEUR L'UNIVERSITÉ LAVAL DE QUÉBEC, ETC.



QUÉBEC.
1929

PARLONS
CANADIEN

LETTRE-PRÉFACE

de Monseigneur AMEDEE GOSSELIN, P. A.,

Professeur d'histoire, etc.

Ex-Recteur de l'Université Laval de Québec.

Université Laval, Québec, 14 octobre 1929.

*Monsieur Hormisdas Magnan,
Publiciste,
Québec.*

Cher Monsieur Magnan,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le livre que vous vous disposez à faire paraître prochainement et qui a pour titre : "Cinquantenaire de notre hymne national, etc."

Vous aviez déjà publié ces pages, en partie, du moins, dans des journaux ou revues, mais les notes, références et renseignements nouveaux que vous y avez ajoutés, en bon nombre, en augmentent d'autant la valeur documentaire. En somme, vous avez voulu faire l'histoire, en raccourci, de notre chant national, des drapeaux, armoiries et devises du Canada, comme aussi des deux patries auxquelles nous avons donné tour à tour notre amour ou notre allégeance.

Il arrive souvent que l'on a besoin, et tout de suite, d'une date, d'une précision ou d'une vue d'ensemble sur nos drapeaux passés et présents, sur nos armes et armoiries actuelles et sur celles d'autrefois, sur notre hymne national, aussi, que l'on chanterait avec d'autant plus d'enthousiasme que l'on en connaîtrait mieux les origines.

Tous ces détails, on les trouvera dans votre livre. La bibliographie qui termine le volume permettra à ceux qui voudront faire une étude plus approfondie des sujets que vous traitez de remonter aux sources où vous avez puisé vous-même.

Cette manière d'écrire l'histoire est encore la meilleure, car si l'on rencontre parfois des gens qui se moquent des références, on en trouve aussi qui les exigent. S'il y a encore des lecteurs qui se contentent d'à peu près ; il y en a d'autres qui veulent qu'on leur présente comme vrai ce que l'on croit vrai et comme douteux ce qui est douteux. Vous avez mis cette règle en pratique dans cette monographie. Les paragraphes que vous avez consacrés au drapeau ou, pour parler juste, à la bannière de Carillon, en donnent un exemple. La tradition, la légende et l'histoire y peuvent faire bon voisinage, mais chacune reste à sa place.

Pour revenir à notre hymne national, il complètera ses cinquante années d'existence en juin 1930. Né d'une pensée patriotique, il dut à ses auteurs, le juge Routhier et C. Lavallée, la faveur dont il a joui, dès son apparition. Aujourd'hui, il est à son apogée grâce à l'intelligence, au bon goût et au patriotisme de nos populations canadiennes-françaises auxquelles s'adjoint volontiers, à l'occasion, une partie de l'élément anglais. Personne ne sera donc surpris, si, à votre suggestion, on songe à commémorer comme il convient, ce cinquantième anniversaire.

En publiant ce volume vous avez pour but d'être utile aux jeunes. Je crois que les anciens y trouveront leur profit comme les jeunes. Aussi bien, je souhaite que les uns et les autres fassent bon accueil à ce travail pour lequel je vous offre mes humbles félicitations.

Veuillez me croire, cher Monsieur Magnan,

Votre bien dévoué,

AMEDEE GOSSELIN, Ptre.

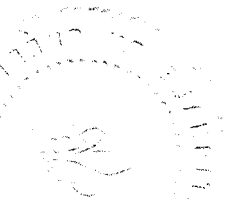
AVANT-PROPOS

Les notes historiques qui suivent ont été publiées en différentes occasions dans les journaux et revues de Québec. Nous avons cru rendre service à nos compatriotes, surtout aux élèves de nos maisons d'éducation, en complétant ces articles que nous avons écrits, souvent à la hâte, et en les publiant de nouveau sous une forme plus facile à consulter. Nos jeunes lecteurs aimeront à connaître les origines des chants et drapeaux nationaux, armoiries et devises en usage dans notre pays, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, comme ceux de la France, notre Mère Patrie, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, d'Irlande et d'Ecosse, etc.

Mais une autre raison plus opportune nous a engagé à réunir ces articles en brochure ; c'est que l'an prochain sera le cinquantenaire de notre chant national, " O Canada, terre de nos aïeux ", qui a été composé en 1880, à la demande de la Société St-Jean-Baptiste de Québec. On sait que les paroles de cet hymne, si populaire aujourd'hui, ont été composées par le juge A.-B. Routhier, et la musique par Calixa Lavallée. Quelle association canadienne-française et quelle société musicale ou littéraire n'aimera pas à fêter dignement les noces d'or de notre chant national ?

Nous espérons que la Société St-Jean-Baptiste de Québec prendra l'initiative de célébrer, au mois de juin prochain, ce remarquable anniversaire, avec tout l'éclat qu'il mérite. C'est à elle qu'appartient cet honneur, puisque c'est à Québec et par son initiative qu'ont été composées les paroles et la musique de cet hymne qui résume si bien notre passé, nos sentiments catholiques et français et nos aspirations nationales.

Nous nous faisons un devoir d'adresser nos plus sincères remerciements à Mgr Amédée Gosselin, P.A., professeur d'histoire, ex-recteur de l'Université Laval, membre de la Société Royale du Canada, etc., pour l'honneur qu'il nous a fait de préfacer cet humble volume. Nous remercions également Mademoiselle Angéline Routhier, de cette ville, et le Rév. Père A. Rabel, provincial des RR. PP. Maristes à Boston, la première pour l'empressement avec lequel elle a répondu à notre demande d'information sur la carrière de son père, le regretté juge Routhier, le second, pour nous avoir si bénévolement fourni des renseignements sur Calixa Lavallée.



CHAPITRE PREMIER

CHANTS POPULAIRES ET NATIONAUX

Tous les peuples ont cru que le chant possédait une grande influence sur l'âme humaine. Le chant est de tous les temps ; il apparaît à l'origine des sociétés en même temps que la poésie avec laquelle il est indissolublement uni.

Le chant a été la première manifestation collective de la vie religieuse, patriotique et guerrière des peuples, en unissant dans un même sentiment les individus et en donnant à ce sentiment son maximum d'intensité.

C'est par des chants que les hommes manifestent, par l'organe d'un poète et d'un musicien, l'expression commune de leurs sympathies, de leurs joies, de leurs tristesses, de leurs gloires, de leurs aspirations, etc. Il n'y a pas un peuple, quel qu'il ait été son degré de civilisation, qui n'en offre pas d'exemple ; tous ont leurs chants populaires ou nationaux. Parmi les chants populaires, il y en a qu'il ne faut pas confondre avec les chants nationaux. Ces derniers sont d'une nature plus élevée ; ayant été inspirés par un noble sentiment patriotique ou religieux, ils ont été composés sous le coup d'une grande commotion et d'une émotion véritable et générale, soit à l'occasion d'une guerre, ou d'une grande assemblée patriotique, par des esprits cultivés et dans un milieu intellectuel très développé. Ces chants, qui reflètent la pensée populaire ont, par droit de naissance et de conquête, forcé l'admiration et l'enthousiasme du peuple par la noblesse et la grandeur des sentiments qu'ils exprimaient par leur mâle énergie. (1)

La différence entre le chant populaire et le chant national, comme on peut le voir, est facile à saisir. Les chants populaires ne sont autre chose que des mélodies qui portent l'empreinte du caractère des habitants d'une région ou d'une province : leurs usages, leurs jeux, leurs mœurs, leurs traditions, leur croyance, etc. Telles sont les chansons que nos

(1) "Dictionnaire Universel" par Pierre Larousse.

ancêtres nous apportèrent de France : “ A la claire fontaine ”, “ En roulant ma boule ”, “ Sur le pont d’Avignon ”, etc., et les chansons nées au pays : “ Vive la Canadienne ”, “ Un canadien errant ”, “ Jadis la France sur nos bords ”, etc., etc.

Chaque pays a son chant, qui résume les aspirations et les pensées les plus intimes, les plus nobles et les plus élevées de tout le peuple qui l’habite, c’est-à-dire l’amour du sol et de la patrie avec tout ce que cet amour comporte de plus cher au cœur de l’homme, l’attachement au sol natal, la langue, la foi religieuse et le noble désir de survivre comme race distincte : c’est le chant national.

Le chant national est le chant par excellence pour inspirer l’amour de la patrie. Ses accents doivent être puissamment rythmés pour agir sur la fibre populaire: tels sont la guerrière “**Marseillaise**” des Français, le respectueux “**God save the King**” des Anglais, la douce “**Brabançonne**” des Belges, le fier “**Star Spangled Banner**” des Américains, le pieux “**Ave Maris Stella**” des Acadiens, le noble et énergique “**O Canada, terre de nos aïeux**” des Canadiens Français, etc.

LA GRANDE CONVENTION NATIONALE DE 1880

“ O CANADA, TERRE DE NOS AIEUX ”

CHANT NATIONAL DES CANADIENS FRANÇAIS

1880-1930

Les mots et la musique de l’hymne “ O Canada, terre de nos aïeux ”, nous l’avons dit, ont été composés en 1880, à l’occasion de la grande convention nationale des Canadiens Français qui eut lieu dans la cité de Champlain en cette mémorable année. Il y aura donc cinquante ans au mois de juin 1930 que nous possédons notre chant national.

Parmi les réunions et conventions qui eurent lieu à différentes époques, soit à Québec, soit à Montréal, il n’y en eut pas de plus représentative du peuple canadien-français que celle qui fut tenue en 1880. De toutes ces grandes assises patriotiques et religieuses, nous pouvons l’affirmer sans crainte, ce fut celle-là qui eut le caractère le plus franchement national.

Le manifeste de cette belle réunion, lancé par la Société St-Jean-Baptiste de Québec, en 1879, s'adressait à toute la nation canadienne-française. Son but y était bien défini : resserrer nos liens, et voir à conserver intact ce que nos ancêtres avaient conquis au prix de si généreux labeurs et parfois au prix de leur sang : notre foi, notre langue, nos institutions civiles et religieuses, éléments constitutifs et nécessaires à notre vie comme peuple.

La réponse à ce manifeste fut l'adhésion en bloc de l'épiscopat et du clergé, ainsi que de toutes nos associations canadiennes-françaises et des citoyens les plus en vue de toute la province. Cette adhésion démontre bien qu'en cette occasion "il n'y eut qu'un cœur et qu'une âme devant l'image sacrée de la patrie", et que ce ne fut pas seulement la fête de la Patrie, mais aussi bien celle de la Religion, comme le disait si éloquemment le juge Routhier, président du Congrès catholique qui eut lieu à Québec en même temps que la grande Convention de 1880 : "**Pour Dieu et la Patrie**, tel a été non seulement le but, mais aussi le moyen de ces grandes assises canadiennes-françaises tenues dans la vieille cité de Champlain, sous le toit hospitalier de notre Université catholique qui porte le nom illustre d'un grand évêque, Mgr de Laval, pour qui Dieu et la Patrie ont marché de concert avec ses aspirations et ses sacrifices". (2)

Parmi les différents comités d'organisation de la grande Convention nationale de 1880, il s'en trouva un composé de citoyens et de musiciens distingués, chargés de préparer le programme musical des fêtes. Les membres de ce comité étaient comme suit : Messieurs Ernest Gagnon, président, Rév. M. Georges Fraser, Calixa Lavallée, Arthur Lavigne, Gustave Gagnon, Alfred Paré, Cyrille Dugal, P. Plamondon, C. Lavigreur, Ephrem Dugal, J.-A. Defoy, Etienne Legaré, Nazaire Levasseur, Dr Morin, P. Laurent, J. Vézina, A. Vézina, H.-A. Bédard, Octave Délisle, Joseph Nadeau, Georges Hébert, Félix Gaboury et Clodomir Délisle, secrétaire.

Au chapitre de la musique des annales déjà mentionnées, nous lisons un passage fort intéressant, puisqu'il nous donne la genèse de notre chant national. Le voici :

"Le comité de musique, non content d'avoir assuré le succès de la partie musicale de la fête en 1880, voulut en perpétuer le souvenir par une œuvre plus durable que l'enthousiasme et les applaudissements d'un jour.

(2) Premier congrès catholique canadien-français, 1880, page 18.

“ Il est une question qui a été bien souvent agitée dans la presse et dans les assemblées publiques et au milieu de nos sociétés populaires : c’est l’adoption d’un hymne ou chant national accepté par tous les Canadiens Français. Parmi les nombreux projets soumis de tous côtés à nos comités, celui-ci attirera d’une manière spéciale l’attention des organisateurs de la fête de 1880. Il était dû à l’initiative du Rév. M. Napoléon Caron, du diocèse des Trois-Rivières. Dans une lettre du 24 janvier 1880, celui-ci nous proposait de mettre au concours la composition d’un hymne ou chant national.

“ Les difficultés inséparables d’un concours et le peu de temps qui restait avant le 24 juin, empêchèrent le comité de musique d’exécuter ce concours. Mais M. Calixa Lavallée, artiste distingué, fut invité par le comité à composer un hymne national, pour le 24 juin. Il se mit à l’œuvre avec ardeur, et, après quelques essais, il donna au comité un hymne national, qui porte aujourd’hui son nom et dont la popularité croît de jour en jour.”

C’est au cours des fêtes de 1880 que fut chanté pour la première fois notre chant national. Nous citons les Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste :

“ Les fanfares de Beauport et du 9^{ème} bataillon firent entendre nos airs nationaux, et ce chant si plein d’ampleur composé par Lavallée, sur des paroles de l’honorable juge A.-B. Routhier.”

“ Les chœurs donnèrent à l’élévation un **Tantum Ergo** sur un air russe ; après la messe, le **God Save the King**, et après les discours de Mgr Racine, l’hymne national de Calixa Lavallée.” (3)

Par ce qui précède, on voit que la composition des paroles de notre chant national fut confiée au juge Routhier et que Lavallée composa son hymne d’après ces paroles.

Mlle Blanche Gagnon, fille de M. Ernest Gagnon, raconte quelque part que son père fut l’inspirateur du titre de notre chant national : “ O Canada, terre de nos aïeux ”. Nous croyons facilement le fait, car M. Gagnon, qui était le président du comité de musique, a dû, lui-même, faire part au juge Routhier du désir de ses collègues. Il a pu fort bien lui suggérer le premier vers, etc. Quoi qu’il en soit, le juge

(3) Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste, par H. J.-B. Chouinard, vol. I, page 138.

Routhier comprit parfaitement ce que la Société St-Jean-Baptiste de Québec lui demandait, et Calixa Lavallée, s'inspirant des nobles paroles du poète, nous a donné un hymne qui restera pour toujours le chant national des Canadiens Français.

APPRECIATIONS DE NOTRE HYMNE NATIONAL

Nous avons recueilli dans les journaux et revues du pays différentes appréciations de notre chant national **O Canada**. Le lecteur sera heureux de les lire ; elles méritent d'être conservées.

L'ancien gouverneur-général du Canada, Lord Grey, a rendu le beau témoignage qui suit à notre hymne national, dit le *Messenger Canadien du Sacré-Cœur*, du mois de septembre 1917.

“ Il n'y a qu'un hymne national pour l'empire et c'est le **God save the King**, mais je ne vois aucun mal à ce que les Canadiens chantent **O Canada**.

“ O Canada, comme expression de sentiment canadien, est une bien plus belle composition musicale que **The Maple Leaf for ever** ; ce dernier chant est un air commun, vulgaire, sautillant, qui n'a aucune âme, tandis que dans **O Canada**, il y a un sentiment qui élève le cœur.”

Un critique d'art qui fait autorité en musique, le Père H. Lefebvre, S. J., apprécie comme suit notre chant national dans l'*Action Catholique* de Québec : “ Peu de chants nationaux, sachons l'affirmer bien haut, peuvent supporter la comparaison avec notre “ O Canada ”. Paroles et musique, il est de toute première valeur : il a de l'élan, de la noblesse, de la distinction dans la mélodie. “ O Canada ” fait entendre des accents d'une mâle vigueur et d'une émouvante profondeur qui prend les âmes et les élève irrésistiblement. La sève religieuse y circule abondante comme au printemps celle de nos riches érables.

“ En un vigoureux raccourci, notre idéal, nos sentiments, nos aspirations, notre passé, gage de notre avenir, tout est présenté avec un rare bonheur d'expressions, qui devait lui assurer l'estime générale et conquérir la faveur populaire, au point de le voir adopter par nos compatriotes d'autres langues.” (4)

(4) “ L'Action Catholique ”, 7 avril, 1928.

Dans un article qu'il a publié en 1915, dans *Le Devoir* de Montréal, M. Arthur Letondal, un maître en musique, dit que "l'exécution de notre chant national au banquet de la fête de 1880, souleva l'enthousiasme général et que cet hymne avec paroles était la réalisation d'un désir commun à toute la population canadienne-française." Et il ajoute : "L'hymne que Lavallée a composé pour symboliser la nation canadienne-française dans les âges futurs, est devenu, par le rayonnement de sa beauté, le chant national du Canada tout entier."

"O Canada", dit M. Léon Lorrain, est un air que nous avons appris tout jeune et que nous aimons d'instinct. La musique a un rythme populaire qui correspond bien au sentiment national qu'il exprime". Et M. Poirier, organiste à l'église de Saint-Jacques, ajoute "L'hymne "O Canada", est né d'une haute inspiration musicale ; il répond bien aux sentiments des Canadiens ; il possède une remarquable valeur artistique, etc." (5)

M. Charles Magnan, pianiste et organiste, actuellement aux Etats-Unis, nous écrit : "Notre chant national "O Canada", si fortement rythmé, est comme un appel de clairon ou encore comme une de ces pages musicales de Wagner, qui font tressaillir et élèvent l'âme. La musique et les paroles de "O Canada" résument bien notre belle devise "Je me souviens" et les sentiments patriotiques et religieux des Canadiens Français."

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Confédération canadienne, en 1927, le Gouvernement Fédéral a publié le programme des fêtes qui eurent lieu le 1er et le 2 juillet. Dans ce programme, *O Canada* figure aussi souvent que le *God save the King*. C'était vraiment une reconnaissance officielle de cet hymne comme hymne national.

A l'une des séances du Conseil de l'Instruction publique en 1922, les membres de ce Conseil ont émis le vœu suivant :

"En vue de développer de plus en plus l'amour de la patrie canadienne, il est résolu que les maîtres et les maîtresses soient priés de faire chanter au moins deux fois par semaine l'hymne national "O Canada, terre de nos aïeux". (6)

(5) "La Presse", février, 1921.

(6) "L'Enseignement Primaire", 1921-1922.

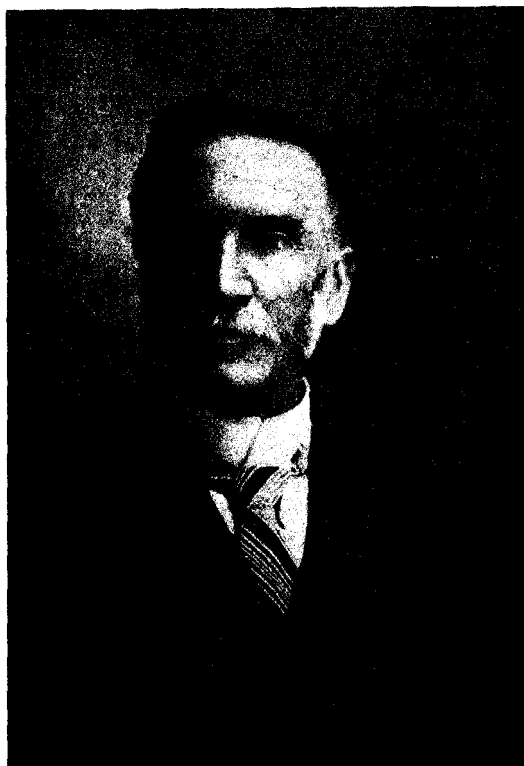
Afin d'assurer la mise en vigueur de ce vœu important, le Surintendant de l'Instruction publique a recommandé dans plusieurs circulaires notre chant national, notamment aux Commissions scolaires et au personnel enseignant. L'Enseignement Primaire a publié à plusieurs reprises les paroles et la musique de l'hymne national "O Canada, etc."

L'honorable M. Fernand Rinfret, député de la division Saint-Jacques, de Montréal, apprécie comme suit notre chant national dans la "Presse" de Montréal: "O Canada" est d'une remarquable composition et d'un rythme qui se retient facilement. Puis, poétiquement, c'est une œuvre intéressante et pleine de nobles sentiments. Enfin, et surtout, parce qu'au moment où l'on parle de développer le sentiment canadien, il serait heureux que l'on puisse concilier dans un chant qui s'éloigne des conceptions impérialistes, dans un chant purement populaire et canadien, un idéal qui est sincèrement et noblement nôtre."

Notre hymne national, par sa beauté, s'impose de plus en plus. Non seulement, il a été accepté avec enthousiasme par tous nos compatriotes, mais il a conquis la popularité parmi nos concitoyens anglais qui ont même traduit les belles paroles du juge Routhier avec plus ou moins de bonheur. M. Georges Pelletier écrivait à ce propos dans le "Devoir":

"Ces jours-ci, un visiteur anglais, sir Harold Boulton, a dit au cours d'un déjeuner de l'Empire Club, à Toronto: "Les mots de l'hymne "O Canada" n'ont pas beaucoup de sens pour nous, même en anglais". A quoi un correspondant du **Globe** riposte que les paroles de notre hymne national, en français du moins, reflètent un sentiment patriotique remarquable auquel personne ne peut trouver à redire. Elles ne s'appliquent pas seulement au Canada tout d'origine française, mais au Canada tout court. Il n'y est pas fait mention, il est vrai, du chardon écossais, de la rose anglaise, du trèfle irlandais, de la fleur de lys française, de la feuille d'érable canadienne, mais cela n'importe pas, continue ce correspondant, car un hymne national ne doit pas être un résumé de la botanique impériale. Il doit exprimer le sentiment patriotique le plus élevé, le vrai patriotisme canadien. Il se peut, conclut ce correspondant, que les différentes versions anglaises de l'hymne "O Canada" ne soient pas à la hauteur du texte français. Le fait est que toutes, ou presque toutes ne donnent pas le véritable sens des paroles françaises. La faute n'en est pas à l'hymne lui-même non plus qu'à l'auteur des paroles,

mais aux traducteurs qui ont failli jusqu'ici à leur tâche. "Comme les intellectuels anglais sont assez souvent fort pauvres linguistes", dit avec une franchise assez brutale le correspondant du *Globe*, "il est possible que sir Harold Boulton ne se soit pas rendu compte de tout le sentiment patriotique qui s'exprime avec tant de noblesse dans les paroles françaises d'"O Canada"."



Le juge A.-B. Routhier, auteur des paroles de notre chant national :
"O Canada, terre de nos aïeux"

BIOGRAPHIE DU JUGE A.-B. ROUTHIER

Le juge Adolphe-Basile Routhier, auteur des paroles de notre chant national, est né à Saint-Placide, comté de Deux-

Montagnes, le 8 mai 1839, du mariage de Charles Routhier, cultivateur, et d'Angéline Lalleur. Il fit son cours classique au séminaire de Sainte-Thérèse et ses études de droit à l'Université Laval.

Admis au barreau en 1861, il ne tarda pas à s'y distinguer. L'Université Laval lui confia bientôt sa chaire de droit civil ; plus tard, celle de droit international qu'il occupa de 1897 à 1917. Nommé conseil de la reine en 1873, il se présenta aux élections fédérales, la même année, dans Kamouraska, mais il fut battu par le futur sir Pantaléon Pelletier. La même année toujours, le 1er septembre 1873, à 34 ans, il était nommé juge de la cour supérieure pour le district du Saguenay. Le 10 décembre 1889, il passait au district de Québec. Le 21 mars 1897, on le faisait juge de la cour d'amirauté. Le 30 septembre 1904, il devenait juge en chef de la cour supérieure. Le 6 juin 1906, il donna sa démission comme juge de la cour supérieure, mais il demeura juge d'amirauté jusqu'à sa mort. En cette qualité de magistrat, M. Routhier a donc fourni une carrière de 47 ans. En 1897, il refusa l'honneur et la charge de gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. En 1904 et en 1905, en l'absence du lieutenant-gouverneur de Québec, il agit comme administrateur de la province. Il fut président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Le pape l'avait nommé chevalier de Saint-Grégoire et le roi l'avait créé chevalier de Saint-Michel et de Saint-Georges (20 juin 1911). Enfin, docteur en droit et docteur ès-lettres, il fut président de la Société Royale pour l'exercice de 1914-1915.

Le juge Routhier fit plusieurs fois le voyage d'Europe, notamment en 1876, en 1883, en 1889, en 1897, en 1903 et en 1913. (7)

Le 12 novembre 1862, M. le Juge A.-B. Routhier épousa, à Québec, Clorinde Mondelet, fille de feu Jean Mondelet, avocat, et de Marie-Elisabeth Routhier.

Sir Adolphe Routhier est mort le 27 juin 1920, dans sa maison d'été, à St-Irénée-les-Bains. Il avait été grand ami des lettres et infatigable travailleur jusqu'à la fin de sa vie. Comme homme de lettres, le juge Routhier a laissé une

(7) Les notes biographiques qui précèdent nous ont été gracieusement fournies par Mlle Angéline Routhier, fille de Sir A.-B. Routhier.

œuvre considérable. Voici la liste de ses principaux ouvrages: *Causeries du dimanche* (1871), *A travers l'Europe*, 2 vol. (1881-1883). *En canot*, (1881). *A travers l'Espagne*, (1889). *Les grands drames*, (1889). *De Québec à Victoria*, (1893). *La Reine Victoria et son jubilé*, (1898). *Québec et Lévis*, (1900). *Conférence et discours*, 2 vol. (1890-1905). *Le centurion*, (1909). *Les Echos*, poésies, (1882, etc., etc).

Sir Adolphe était poète à ses heures. Quelques-unes de ses poésies ont été publiées dans des revues et journaux. Quand il fut question de composer notre hymne national, aux grandes fêtes de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1880, il était le poète tout désigné à cette honorable tâche, à cause de ses idées patriotiques et religieuses bien connues; et comme le dit avec tant de justesse Mgr L.-A. Pâquet: "Il l'était par sa belle carrière d'orateur et d'homme de lettres, et surtout par le large souffle chrétien qui anima constamment ses discours et ses écrits." (8)

La facture des vers de notre chant national n'est peut être pas aussi merveilleuse que le voudraient certains écrivains, mais l'hymne "O Canada, terre de nos aïeux" est le cri du cœur d'un catholique sincère et pratiquant et d'un patriote ardent et éclairé.

Sir Adolphe Routhier a écrit un jour cette phrase très simple, mais très expressive aussi, qu'on pourrait mettre en exergue à la première page de tous ses livres: "Nous croyons que la religion est le fondement de toute patrie, que le catholicisme est spécialement la sauvegarde de la nationalité canadienne-française et que, par suite, cette nationalité et la religion catholique doivent rester inséparablement unies."

Les noms du juge Routhier et de Calixa Lavallée, aux yeux du peuple canadien-français, resteront à jamais comme gravés dans le bronze.

(8) "Nouveaux Fragments Apologétiques" par Mgr L.-A. Pâquet, page 296.

“ O CANADA, TERRE DE NOS AIEUX ”

Paroles du Juge A.-B. Routhier

Musique de Calixa Lavallée

— 1 —

O Canada ! terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux !
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix !
Ton histoire est une épopée,
Des plus brillants exploits.
Et ta valeur, de foi trempée,
Protégera nos foyers et nos droits.

— 2 —

Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant,
Le Canadien grandit en espérant.
Il est né d'une race fière,
Béni fut son berceau.
Le ciel a marqué sa carrière
Dans ce monde nouveau.
Toujours guidé par sa lumière,
Il gardera l'honneur de son drapeau.

— 3 —

De son patron, précurseur du vrai Dieu,
Il porte au front l'aureole de feu.
Ennemi de la tyrannie,
Mais plein de loyauté,
Il veut garder dans l'harmonie
Sa fière liberté ;
Et par l'effort de son génie,
Sur notre sol asseoir la vérité.

— 4 —

Amour sacré du trône et de l'autel
Remplis nos cœurs de ton souffle immortel !
Parmi les races étrangères,
Notre guide est la loi :
Sachons être un peuple de frères,
Sous le joug de la foi,
Et répétons comme nos pères
Le cri vainqueur : “ Pour le Christ et le Roi ”.



Calixa Lavallée, auteur de notre hymne national :
"O Canada, terre de nos aïeux".

BIOGRAPHIE DE CALIXA LAVALLEE

LA FAMILLE PAQUET DIT LAVALLEE

La famille Pâquet dit Lavallée, à laquelle appartient l'auteur de notre hymne national, a eu pour berceau, au Canada, la paroisse de Saint-Laurent, Ile d'Orléans.

L'ancêtre, Isaac Pâquet dit Lavallée, originaire de Saint-Jean de Montaigu, dans le Poitou, en France, se maria en 1670 à Château-Richer. Au recensement de 1681, on le trouve établi à Saint-Laurent, Ile d'Orléans ; sa famille se compose de sa femme, Elisabeth Meunier, et de quatre enfants.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, un membre de cette famille émigra de Beaumont à Verchères, où il eut une nombreuse descendance. Quelques-uns des descendants de cette branche abandonnèrent le nom de Pâquet pour ne garder que le surnom de Lavallée.

GENEALOGIE DE CALIXA LAVALLEE

I.—**Isaac Pâquet dit Lavallée**. Fils de Mathurin et de Marie Frémillon, de Saint-Jean de Montaigne, dans le Poitou, France. Il se maria à Château-Richer, le 30 juin 1670, à Elisabeth Meunier.

II.—**Charles**, marié le 1er février 1694 à Jeanne Coulombe, à Saint-Laurent, Ile d'Orléans.

III.—**Charles**, marié le 29 octobre 1725, à Beaumont, à Marie-Charlotte Allaire.

IV.—**André**, marié le 15 février 1768, à Verchères, à Agate Coitou dit St-Jean.

V.—**Jean-Baptiste**, marié le 23 septembre 1793, à Verchères, à Josephte Dansereau.

VI.—**Augustin-Jean-Baptiste**, marié le 6 novembre 1815, à Verchères, à Charlotte Lalu dit Lamontagne.

VII.—**Augustin-Jean-Baptiste**, marié le 5 avril 1842, à Verchères, à Caroline Valentin.

VIII.—**Calixte**, baptisé le 28 décembre 1842, à Verchères. P. Q. Marié à Lowell, Mass., le 21 décembre 1867, à Joséphine Gentilly. Décédé à Boston, le 21 février 1891 à l'âge de 48 ans et 24 jours.

De son mariage avec Joséphine Gentilly naquit un seul garçon, Jules-Maximilien, baptisé le 24 août 1884, à l'église de Notre-Dame-des-Victoires, à Boston.

Voici l'acte de naissance de Calixa Lavallée, extrait des registres de la paroisse de St-François-Xavier de Verchères :

“ Le 28 décembre 1842, par nous soussigné, curé, a été baptisé Calixte, né de ce jour, du légitime mariage de Jean-Baptiste Pâquet, fils, forgeron, de cette paroisse, et de Charlotte-Caroline Valentin. Le parrain a été Jean-Baptiste Pâquet, et la marraine, Charlotte Lalu, qui n'ont su signer.

R. Olivier Bruneau, Ptre, curé.”

L'on remarquera que Lavallée a reçu le nom de Calixte au baptême. Nous ignorons quand ce nom a été changé en celui de Calixa. Certains le nomment Calixta ; mais nous n'avons jamais vu ce nom écrit de cette manière.

L'endroit précis où naquit Calixa Lavallée dans la paroisse de Verchères, est aujourd'hui compris dans les limites de la paroisse de Ste-Théodosie, territoire détaché de la paroisse de St-Frs-Xavier-de-Verchères en 1878. L'abbé F.-A.

Baillargé, ancien curé de Verchères, nous écrivait en 1927 : “ J’ai constaté que la maison où serait né Calixa Lavallée n’a été qu’une résidence temporaire. La famille Lavallée a dû émigrer à Montréal vers cette époque.”

Tout jeune, Lavallée montra une heureuse disposition pour la musique. Chs Labelle, musicien distingué de Montréal, écrivait, en 1888, dans “ L’Echo Musical ” : “ A quatre ans, le jeune Lavallée cherchait à tirer des sons de tout ce qui lui tombait sous la main ; deux petits morceaux de bois lui suffisaient pour jouer du violon. Petit, maigre, les cheveux noirs comme l’aile du corbeau, les yeux brillants et vifs, léger comme un papillon, il avait l’air d’un de ces diabolotins que l’on voit sautiller dans les histoires des sorciers. Son père, le brave luthier de la côte St-Lambert, voyant ces dispositions réellement extraordinaires chez cet enfant, lui fit donner des leçons de piano par l’artiste aveugle, M. Letondal, qui a tant fait pour l’art musical de notre pays.”

En 1859, Calixa Lavallée partait pour les Etats-Unis. De là, il se rendit au Brésil et les Indes Occidentales où il donne des concerts avec le fameux violoniste espagnol Olivera. En 1861, au début de la guerre américaine, il s’enrôle comme lieutenant d’infanterie et fait bravement la campagne avec l’armée du Nord, où il est blessé à la jambe. En 1864, il revint à Montréal où il figura dans plusieurs concerts. Il retourne ensuite aux Etats-Unis pour prendre le poste de directeur du Grand Opera House de New-York, position qu’il conserve jusqu’en 1872. C’est vers cette époque que se place son séjour à Paris où il suivit des cours de musique sous la direction de Marmontel et de Boieldieu ; il y obtint des succès inespérés.

Vers 1875, Calixa Lavallée prit part à une tournée artistique au Canada, en compagnie du célèbre violoniste Jéhin-Prume, comme accompagnateur et soliste au piano. Madame Prume, née Rosita del Vecchio, artiste chanteuse, aussi distinguée que son mari, prit part à ces concerts. Tous les trois furent acclamés avec enthousiasme. Les journaux de cette époque contiennent des appréciations très élogieuses de nos artistes canadiens. (9)

De 1879 à 1881, on le trouve à Québec fort occupé : il est professeur de piano, organiste à l’église de St-Patrice, membre

(9) “ Jéhin-Prume. Une vie artistique ”. Préface par Louis Fréchette. Publié à Montréal vers 1898 chez Constantineau, imprimeur.

du fameux Septuor Haydn ; il tente de fonder un conservatoire de musique, etc. Pendant son séjour à Québec, il fut chargé de composer une cantate pour la réception de son Altesse Royale, le Marquis de Lorne. L'œuvre fut écrite et orchestrée dans l'espace d'un mois. Un chœur de cinq cents voix, accompagné par un orchestre de quatre-vingts musiciens, exécuta sous la direction de l'auteur cette cantate qui fut accueillie avec enthousiasme.

Calixa Lavallée partit de nouveau pour les Etats-Unis vers 1881, et mourut à Boston le 21 février 1891, à l'âge de 48 ans. A l'époque de sa mort, il était maître de chapelle à la cathédrale catholique de Boston. Des funérailles solennelles lui furent faites auxquelles assistaient Sa Grandeur Mgr Williams, Archevêque de Boston, et un grand nombre de citoyens distingués. (10)

La carrière artistique de Calixa Lavallée, quoique brève, fut bien remplie. Tour à tour, compositeur, directeur d'orchestre, organiste et surtout pianiste, organisateur de concerts auxquels il prenait une large part, partout, il a fait preuve d'une activité dévorante et d'une grande valeur artistique. Il a donné de nombreux concerts dans les principales villes du Canada et des Etats-Unis. A la fin de l'année 1887, Lavallée, qui avait établi son domicile à Boston, eut l'honneur d'être délégué en Angleterre pour représenter les musiciens américains au grand Congrès musical qui eut lieu à Londres, le 3 janvier 1888.

Calixa Lavallée a laissé un grand nombre de compositions musicales, entre autres : deux opéras, un oratorio, une cantate (1878), l'hymne national des Canadiens Français, "O Canada", composé en 1880, un grand nombre de morceaux pour piano, un offertoire, (soli, chœur et orchestre), etc., un trio et deux quatuor pour instruments à cordes, etc., etc.

Nous ne saurions mieux terminer cette courte notice biographique qu'en reproduisant ici l'appréciation que faisait L.-O. David du talent de Calixa Lavallée dans une esquisse publiée en 1873 dans l'**Opinion publique** :

(10) Les extraits du mariage et de la sépulture de Calixa Lavallée, ainsi que celui de la naissance de son fils, Jules-Maximilien, que nous avons fait venir des Etats-Unis pour les consulter, ont été déposés aux Archives de la province de Québec, dont M. Pierre-Georges Roy a la direction. Nous devons à l'obligeance du Rév. Père A. Rabel, provincial des RR. PP. Maristes, d'avoir pu consulter les archives de la ville de Boston et celles de la paroisse de N.-D. des Victoires dont les Pères Maristes ont la desserte dans cette ville.

“ M. Lavallée a plus que du talent, il possède à un haut degré ce don sacré de l'inspiration, le feu sacré, qui, dans les arts et dans les lettres, caractérise le génie. Il y a dans ses compositions, comme dans sa manière d'exécuter les morceaux des grands maîtres, une vigueur, une fougue, une hardiesse de conception et une facilité d'exécution qu'on ne peut se lasser d'admirer.

“ Naturellement indiscipliné, formé à l'école de la nature autant qu'à celle de l'art, dominé probablement par la pensée qu'après tout, le but de l'artiste est d'aller droit à l'âme de son auditoire, d'agir sur ses sens, il a des hardiesses, des brusqueries qui étonnent, des mouvements rapides comme l'éclair, des éclats terribles comme la foudre. Il ne cesse pas d'être classique cependant et il est étonnant comme il peut facilement passer du grave au doux, du terrible au gracieux. C'est le murmure du ruisseau à côté de la grosse voix de nos cascades ou les flots tumultueux de nos grands lacs ; c'est le calme de nos belles nuits, la sérénité de notre ciel étoilé après les jours de tempête ; c'est l'image de notre nature comme de notre caractère où les contrastes sont si frappants : voilà pourquoi nous disons que le talent de M. Lavallée est essentiellement national.

“ Il y a dans le caractère et les manières de M. Lavallée, comme dans son tempérament musical, une grande vivacité, beaucoup de spontanéité, de laisser-aller et de familiarité ; trop d'allures démocratiques peut-être même. Excellente nature d'ailleurs, obéissant au premier sentiment, cédant à la première bonne pensée qui lui vient.” (11)

Projet de Monument à Calixa Lavallée et au Juge Routhier

L'abbé F.-A. Baillargé, ancien curé de Verchères, avait projeté d'élever un modeste monument à Calixa Lavallée, dans le village même de sa paroisse natale. En 1927, il nous écrivait à ce sujet et nous communiquait la lettre suivante de l'un des amis de Lavallée aux Etats-Unis. Cette lettre nous montre l'estime qu'on avait pour notre compatriote dans la république américaine :

(11) “ L'Echo Musical ”, 1 janvier 1888.

MUSICAL ART BUILDING

St. Louis, Mo., Oct. 5, 1915.

The Rev. Father Baillargé,
Curé of Vercheres, Canada.

Rev. and dear Sir :

It was my privilege to be the invited guest of the Convention of the Association held in Philadelphia, 1889. There it was my good fortune to make the personal acquaintance of the much regretted Calixa Lavallée. He was then an entire stranger to me, but in the short space of a week, we became, fast, I might almost say, bosom friends. The outcome was a very kindly invitation to spend a week with him, at his return from England. Nothing more delightfull and fascinating could well be imagined, for me, than that memorable week, and one who could, possibly, forget such an intellectual and uplifting treasure, must surely be a misfit, so far as his humanity is concerned. His good wife, a most estimate Lady vied with her equally estimable mate, and between them, they very nearly spoiled me.

As a slight mark of my esteem for them both, I venture to send a check of five dollars towards the projected statue to Lavallée's memory, which I trust, for the credit of Canada, will be as handsome as the memory of him it is to commemorate so richly deserves.

Most faithfully yours,

JOHN TOWERS.

Traduction :

“J'ai eu le privilège d'être invité à la Convention tenue à Philadelphie en 1889. Là, j'ai eu l'avantage de faire la connaissance du très regretté Calixa Lavallée qui m'était complètement étranger ; mais dans le court espace d'une semaine, nous sommes devenus des amis intimes, je dirais, même, des amis de cœur. Le résultat fut une invitation très affable de passer une semaine avec lui à son retour d'Angleterre. Je n'aurais su rien concevoir de plus agréable et de plus attirant que cette semaine mémorable pour moi et celui qui aurait pu oublier un régal si intellectuel et si réconfortant serait un esprit borné. Son aimable femme, une personne très estimable, s'était entendue avec son mari pour me gêner.

Comme marque d'estime pour ces personnes distinguées, j'ose vous envoyer un chèque de \$5.00, pour la statue projetée à la mémoire de Lavallée, qui, je l'espère pour l'honneur du Canada, sera aussi belle que la mémoire d'un homme aussi méritant.”

Le signataire de cette très élogieuse lettre pour Calixa Lavallée, M. John Towers, nous écrivait l'abbé Baillargé, était un musicien de renom aux Etats-Unis, écrivain, professeur de chant, compositeur, etc. ; il a joui d'une réputation enviable dans son pays.

Nous espérons que nos compatriotes donneront suite au généreux projet de l'ancien curé de Verchères, ou que, tout au moins, une inscription historique rappellera bientôt le souvenir, non seulement de Calixa Lavallée, l'auteur de la musique de notre chant national, mais, en même temps, rappellera la mémoire du juge A.-B. Routhier, l'auteur des paroles de cet hymne qui expriment si bien les sentiments des Canadiens Français envers leur Patrie, le Canada.

“ LA MARSEILLAISE ”

Chant national de la France

La “ Marseillaise ” est un chant guerrier devenu l'hymne national français. Composée en 1792, par un officier du génie, Rouget de l'Isle, au moment de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, cette œuvre de verve et d'inspiration, musique et paroles, a été faite en une seule nuit. L'auteur qui la composa pour l'armée du Rhin l'appela simplement “ Chant de guerre ”. Au 10 août, à l'attaque des Tuileries, le bataillon des Marseillais, dont l'intrépidité avait besoin d'être aiguillonnée, entonna le “ Chant de guerre ” qui, depuis ce temps, a été nommé la **Marseillaise**. Pendant toute la révolution française, ce fut l'hymne révolutionnaire par excellence. (12)

Ce chant est d'une grande énergie. Pierre Larousse l'appelle “ la fulgurante Marseillaise ”.

“ GOD SAVE THE KING ”

Chant national des Anglais

Rien de plus contesté que l'origine du “ God save the King ”, hymne national de l'Angleterre. Il n'entre pas dans le cadre du présent travail de relater toutes les discussions auxquelles cet hymne patriotique a donné lieu, nous ne ferons que résumer sommairement les différentes traditions qui s'y rapportent.

Alfred Nettement, dans son volume **De la Seconde Education des filles**, parle longuement de l'Ecole Royale de St-Cyr, et dit que, lors d'une visite que Louis XIV fit à cette institution en 1686, les élèves chantèrent un hymne commençant par les mots “ Dieu, sauvez le roi, etc. ” Selon la tradition de l'Ecole de St-Cyr, dit Nettement, Lulli avait composé la musique de ce chant et Mme Brinon les mots. Il ajoute qu'en 1721, Haendel, compositeur allemand, fit une visite à l'Ecole de St-Cyr, où il l'entendit et que peu après cet hymne devint le “ God save the King ”, de l'Angleterre.

(12) Dictionnaire général de biographie et d'histoire par Ch. Dezobry et Th. Bachelet, vol. II, page 3009.

Toutefois, la revue *Musica Sacra*, publiée à Toulouse, et dirigée par le R. P. Comire, S.J., repousse cette tradition en disant : “ A qui fera-t-on croire qu’un compositeur allemand comme Haendel, dont la fécondité et la facilité d’écrire étaient prodigieuses, se soit rendu coupable d’un plagiat aussi misérable ? ” Et la revue ajoute ce qui suit : “ Nous avons lu quelque part que le chant “ *God save the King* ” avait été apporté à la Cour de Louis XIV par Jacques II, roi d’Angleterre. Détrôné par le prince d’Orange, ce roi malheureux finit sa vie en France en 1700. Pour lui faire honneur, les demoiselles de Saint-Cyr chantèrent cet hymne devant lui, lorsqu’il vint visiter cette maison où résidait alors Mme de Maintenon. Que ce chant ait continué depuis à s’y faire entendre, en l’honneur de Louis XIV et de ses successeurs, la chose est assez naturelle et nous n’avons aucune peine à l’admettre. ” (13)

Le Nouveau Larousse, illustré, dit ce qui suit : “ Certains ont voulu attribuer au musicien John Bull la paternité du fameux chant anglais “ *God save the King* ”, mais il paraît avéré aujourd’hui que l’auteur de cet hymne patriotique est le compositeur Henry Carey. Ce musicien anglais est né vers 1696 et il mourut en 1743. Il était poète et musicien. Il a publié un recueil de ballades et de chansons, etc. C’est maintenant la croyance générale qu’il est l’auteur de l’hymne national des Anglais.

Cependant, en France, l’on persiste à croire que Lulli est le véritable auteur de l’hymne national des Anglais. Tout récemment, le “ *Figaro* ” de Paris, sous la signature de Pierre Soulaïne, publiait l’article suivant :

“ M. Doumergue et M. Briand, à leur arrivée à Londres, seront reçus par une musique qui leur est familière, celle de la “ *Marseillaise* ”. Mais, tout de suite après, ils entendront le même hymne qui fut chanté par les jeunes élèves de Mme de Maintenon à l’entrée de Louis XIV dans la chapelle de Saint-Cyr.

“ Car le “ *God save the King* ” n’est pas, comme le disent les dictionnaires, l’œuvre d’Henry Carey qui le chanta pour la première fois dans un dîner donné en 1740 à l’occasion de la prise de Portobello.

“ Henry Carey est peut-être le premier interprète anglais de l’hymne devenu national. Mais l’auteur de cette musique d’allure superbe sur un mode quasi religieux, n’est autre que J.-B. Lulli, qui l’écrivit sur le désir exprimé par Mme de Maintenon pour accompagner ces paroles :

(13) “ *Musica Sacra* ”, année 1899, No. 5, page 56.

Grand Dieu, sauvez le roi !
Grand Dieu, vengez le roi !
Vive le roi !
Que toujours glorieux,
Louis victorieux
Voie ses ennemis
Toujours soumis.

“ Le roi, pour la gloire duquel cet hymne fut chanté pour la première fois par les voix argentines des demoiselles de Saint-Cyr, c'était Louis XIV, et il faut bien ajouter que les principaux ennemis du monarque vieilli étaient précisément les Anglais.

“ C'est Haendel qui, entendant cette sorte de cantique exécuté à Versailles, en nota la musique dont la magnifique inspiration l'avait frappé.

“ Comme il habitait Londres à cette époque, il l'y rapporta. En bon courtisan, il l'offrit au roi George 1^{er}. En bon confrère, il oublia complètement de dire au monarque anglais que Lulli en était l'auteur.

“ On voit, comme en ces temps pourtant peu lointains, la propriété artistique était mal protégée.”

Voici les paroles de l'hymne national anglais :

GOD SAVE THE KING

God save our gracious King,
Long live our noble King,
God save the King.
Send him victorious,
Happy and glorious,
Long to reign over us,
God save the King.

L'hymne anglais est généralement en usage dans toutes les provinces du Dominion. Dans la Province de Québec, en particulier, l'air de “ God save the King ” est très populaire ; il se chante dans presque toutes les églises catholiques avec des paroles françaises d'une invocation à la Très Sainte Vierge. Voilà le premier couplet de ce chant pieux ; nous l'empruntons au “Recueil des Cantiques à l'usage des maisons d'éducation”, publié à Québec en, 1849. Ce livre porte l'imprimatur de Mgr l'Archevêque de Québec ; l'auteur du cantique n'y est pas indiqué :

Nous vous invoquons tous,
Intercédez pour nous,
Mère de Dieu.
Priez pour vos enfants,
Dans les combats présents,
Dans nos derniers instants,
Mère de Dieu.

CHAPITRE DEUXIEME

DRAPEAUX NATIONAUX

Le drapeau, a dit un de nos orateurs, c'est l'image resplendissante de cette chose sacrée si spéculative et si réelle à la fois, pour laquelle on vit et on meurt : le drapeau, c'est la patrie ! Lorsque nous le voyons flotter, quelque chose de profond nous remue dans le cœur pour remonter jusqu'à nos yeux, car ses couleurs rappellent tout ce qui donne du prix à la vie : pères, mères, foyers, croyances, gloires, etc. Enfin, c'est le passé, le présent et l'avenir d'un pays ou d'une nation.

Les peuples les plus anciens ont eu des drapeaux. L'histoire sainte nous a conservé le souvenir des enseignes affectées aux douze tribus d'Israel ; ainsi la tribu de Juda aurait eu pour symbole un lion, parce que Jacob dit : " *Catulus leonis Juda* " ; celle de Zabulon, une ancre ; celle d'Issachar, un âne ; celle de Dan, un serpent ; celle de Gad, un guerrier ; celle de Siméon, une épée ; celle d'Asser, des tourteaux ; celle de Nephtali, un cerf ; celle d'Ephraïm, une tête de taureaux ; celle de Manassès, des cornes de rhinocéros ; celle de Ruben, des mandragores ; et celle de Benjamin un loup. (14)

Les drapeaux des Egyptiens portaient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes. Ceux des Grecs portaient différentes lettres de l'alphabet ; ceux des Romains étaient décorés de l'aigle, du minotaure, etc. Les drapeaux des Francs, qui étaient faits à l'imitation des drapeaux romains, eurent des symboles religieux. En 498, la chape de saint Martin, faite d'un voile de taffetas bleu, avec l'image du saint, devint l'enseigne de la nation française. Sous le règne de Louis VI, en l'année 1108, paraît l'oriflamme de saint Denis, couleur de feu, dont on fait remonter l'origine à Dagobert. Sous Philippe-Auguste, le drapeau était blanc parsemé de fleurs de lis (15)

(14) " *Traité d'Art héraldique* " par Victor Morin, page 15.

(15) " *Dictionnaire National* " par Beschreelle Ainé, Vol. I.

Postérieurement, le roi de France portait sur ses enseignes la croix rouge, qui était peut-être celle de Pierre l'Ermite et celle des Croisés, tandis que l'Angleterre arborait la croix blanche. Mais ces signes furent intervertis à l'époque de la guerre de Cent Ans. Les Bourguignons, alliés des Anglais, prirent la croix rouge de saint André ; les Armagnacs, représentant le parti national français, la croix blanche. Cette dernière fut adoptée par Charles VII, qui traversa d'une croix blanche l'ancienne bannière des ducs de France, d'azur au semis de fleurs de lis d'or.

Cette croix blanche devint, au XVIIIème siècle, la marque française, quelle que fût, du reste, la couleur du champ du drapeau, qui variait avec les provinces qui fournissaient le contingent ou donnaient le nom du régiment ; le champ du drapeau de Picardie était rouge, celui de Champagne, vert, ceux de Piémont et de Navarre, feuille morte, etc.

Une autre circonstance influa sur la genèse du drapeau français. Au XVIème siècle, le drapeau blanc était l'insigne du colonel, c'est-à-dire d'un chef nommé par le roi et participant de son autorité. Plus tard, le colonel général de l'infanterie eut, dans chaque régiment, une compagnie dénommée la **colonelle**, composée d'élites, qui portait l'enseigne blanche. Chaque régiment avait donc au moins deux drapeaux : celui du colonel, et celui du régiment. Comme le premier, de couleur blanche, désignait des soldats d'élite, et souvent avait été donné pour quelque action d'éclat, il jouissait d'une grande faveur et il se généralisa. En 1638, tous les régiments possédaient le drapeau blanc et, comme le roi était devenu colonel général de toutes les troupes, le drapeau blanc était devenu le drapeau de l'état-major général, c'est-à-dire le drapeau du roi. Chargé de l'écusson de France, il était l'enseigne de la maison du roi et des troupes spéciales qui en faisaient partie. L'existence simultanée du drapeau blanc et du drapeau à la croix blanche, indiquait dans l'armée une série de corporations que le drapeau blanc du roi reliait dans une idée commune. (16)



Le drapeau marchand de la France, au commencement du XVII^e siècle (1608). (17)

LE DRAPEAU DE CHAMPLAIN

La tradition monarchique, en France, semble avoir été que sur les navires marchands le pavillon antérieur au pavillon blanc était bleu traversé par une croix blanche. Il est vrai que Champlain ne fait pas mention de ce drapeau dans ses écrits, mais il le signale néanmoins dans la grande carte qui se trouve à la fin du troisième volume de ses œuvres. En effet, deux navires, dessinés par lui, portent le drapeau marchand de l'époque traversé par la croix blanche. Cette tradition semble être confirmée par Gustave Desjardins dans ses recherches sur les drapeaux français. "Il est certain, dit celui-ci, que le pavillon le plus ordinaire des navires, les galères exceptées, était en 1661, depuis assez longtemps déjà, bleu à croix blanche, puisque Louis XIV, dans une ordonnance datée de cette année (1661) l'appelle l'ancienne marque nationale française." (18)

Inspirés sans doute par cette tradition, bon nombre de citoyens firent revivre le drapeau de Champlain aux fêtes inoubliables du troisième centenaire de la fondation de Québec. Ce drapeau bleu, traversé d'une croix blanche,

(17) "Oeuvres de Champlain", 2^eme édition, publiée par l'abbé Lavergnière, en 1870. Cette grande carte, qui se trouve à la fin du 3^eme volume est intitulée : "Carte géographique de la Nouvelle-France faite en 1612, par le Sieur de Champlain, capitaine ordinaire pour le Roy en la marine."

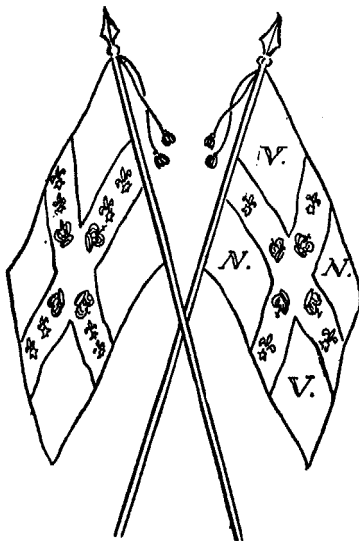
(18) "Recherches sur les Drapeaux français" par Gustave Desjardins, page 84.

figurait au mât principal du fac-simile du vaisseau de Champlain, le **Don de Dieu**, construit pour cette mémorable fête du souvenir. On le vit flotter sur plusieurs édifices publics et privés de la vieille capitale. (19)

LES DRAPEAUX DES RÉGIMENTS FRANÇAIS

Les Drapeaux des Régiments français.—Chaque régiment qui est venu au Canada, à part celui de Carignan, qui ne portait que le drapeau blanc, avait un drapeau de couleur ou d'ordonnance et un drapeau blanc colonel.

Ernest Gagnon, dans son volume: "Choses d'autrefois", a emprunté la description de ces drapeaux à l'abrégé de la carte militaire de France que lui avait communiquée de Bonnechose. Charles Huot a bien voulu préparer les dessins que nous donnons ici d'après cette description. (20)



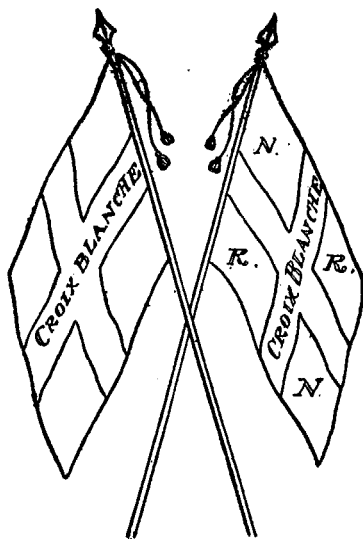
La Reine—Création en 1661

La Reine.—Création en 1661.—Six drapeaux, dont un blanc colonel, et cinq d'ordonnance, vert et noir, par opposition, et les croix blanches semées de fleurs de lis d'or, avec quatre couronnes d'or au milieu.

(19) Fêtes du Troisième Centenaire par Mgr Camille Roy, page 71.

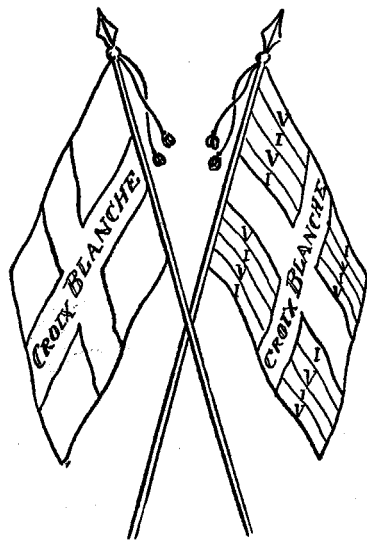
(20) "Choses d'Autrefois", édition de 1917, p. 279.

Voir aussi "L'Action Sociale catholique", mois de juillet 1908.



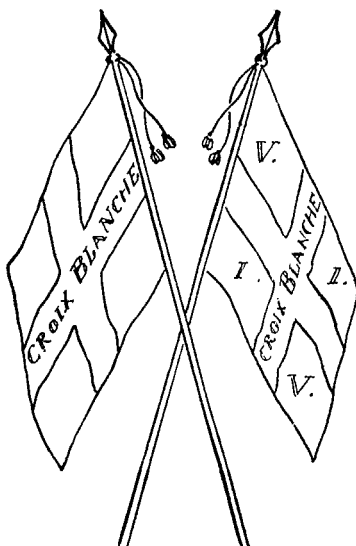
La Sarre—Création en 1651

La Sarre.—Création en 1651.—Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, rouge et noir par opposition, et croix blanche.



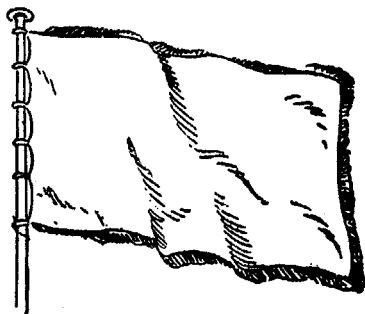
Berry—Création en 1684

Berry.—Création en 1684.—Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, violet et isabelle, rayés par opposition, et croix blanche.



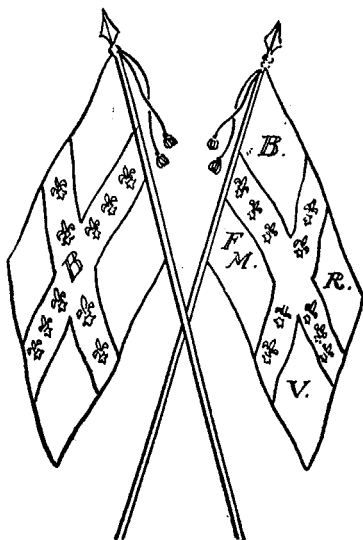
Guyenne.—Création en 1684

Guyenne.—Création en 1684.—Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, vert et isabelle, par opposition et croix blanche.



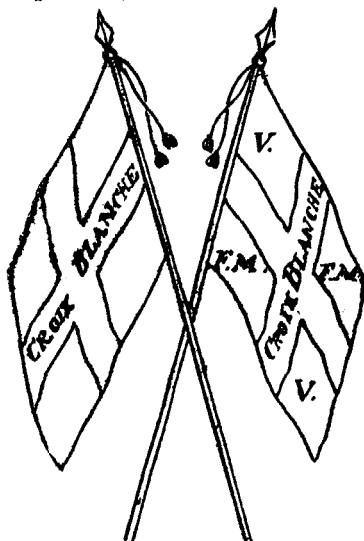
Carignan-Sallières.—Création en 1636

Carignan-Sallières.—Création en 1636.—Le régiment de Carignan-Sallières vint au Canada en 1665, avec le marquis de Tracy. La couleur de ce drapeau, d'après nos historiens, entre autres Benjamin Sulte, était blanche ; en passant dans notre pays, affirme l'abbé Laverdière, le régiment de Carignan conserva son drapeau blanc.



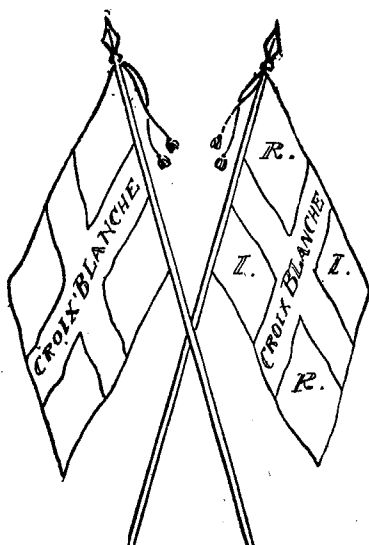
Royal-Roussillon.—Création en 1655

Royal-Roussillon.—Création en 1655.—Trois drapeaux dont un blanc colonel et croix blanche semée de fleurs de lis, d'or ainsi que deux drapeaux d'ordonnance, bleu, rouge, vert et feuilles mortes, par opposition.



Languedoc.—Création en 1762

Languedoc.—Création en 1762.—Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, violet et feuilles mortes, par opposition, et croix blanche.



Béarn.—Création en 1684

Béarn.—Création en 1684.—Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, isabelle et rouge, par opposition et croix blanche.

* * *

Que sont devenus les drapeaux français après conquête ? On sait qu'après la glorieuse, mais inutile bataille de Sainte-Foy, Lévis se replia sur Montréal, avec le reste de l'armée française, dans l'intention de s'y fortifier et de défendre désespérément le pays. Mais sur l'ordre de Vaudreuil, Lévis abandonna son courageux projet, et pour épargner à ses troupes l'humiliation et la honte, il leur ordonna, le 8 septembre 1760, de brûler leurs drapeaux. M. P.-G. Roy est d'avis que ces drapeaux ne furent pas brûlés dans l'île Sainte-Hélène, vis-à-vis Montréal, comme le prétendent certains écrivains, mais qu'ils furent brûlés dans la ville même, aux différents postes où se trouvaient campés les soldats français. (21)

Quant au drapeau, ou plutôt bannière de Carillon, elle fut rapportée à Québec, dit-on, par le Père de Berrey, récollet, aumônier des milices canadiennes. Nous racontons plus loin comment elle fut sauvée de l'incendie de l'église des Récollets en 1796.

(21) "Bulletin des Recherches Historiques" vol. 5, p. 309.



La bannière de Carillon, dite "Drapeau de Carillon".
Une des faces du drapeau



La bannière de Carillon, dite "Drapeau de Carillon".
Une des faces du drapeau (22)

LE DRAPEAU DE CARILLON

Le drapeau, ou plutôt la bannière de Carillon, que l'on conserve précieusement à l'Université Laval, est une relique chère aux Canadiens Français. Son histoire est telle qu'elle rappellera toujours la célèbre victoire des troupes françaises et canadiennes à Carillon, le 8 juillet 1758, et la protection divine de la Reine du Ciel en cette mémorable occasion.

Mgr Baillargeon, Archevêque de Québec, aimait à raconter que la Sainte Vierge avait sauvé la Nouvelle-France en 1758, comme elle l'avait fait en 1690 et en 1711. Dans sa notice sur le Frère Louis, Récollet, M. l'abbé Charles Trudelle, parlant de cette pieuse légende de la protection miraculeuse de la Sainte Vierge, attribue les paroles suivantes à Mgr Baillargeon : " Dans ma paroisse natale, on disait qu'il n'était pas étonnant que les Français eussent remporté la victoire à Carillon, car l'on racontait que, pendant la mêlée, la Vierge était apparue au-dessus des combattants et que toutes les balles tirées par les Anglais allaient s'anéantir dans les plis de sa robe, sans atteindre les Français." (23) Et l'auteur de la vie du Frère Louis ajoute : " Touchante légende d'un peuple rempli de foi et qui fait connaître la confiance qu'avaient Montcalm et les héros de Carillon dans la protection divine de celle dont il est dit qu' " Elle est terrible comme une armée rangée en bataille " ; " *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* "

On sait que Montcalm fit arborer sur les hauteurs d'où il avait dominé le combat une grande croix de bois portant cette belle inscription, composée par lui après la victoire :

Qui dux ? Quid miles ? Quid strata ingentia ligna ?
En signum ! En victor ! Deus hic Deus ipse triumphat !

" Qu'a fait le général ? Qu'ont fait les soldats ? A quoi ont servi ces arbres énormes renversés ? Voici le vrai étendard ! Voici le vainqueur ! Ici, c'est Dieu, c'est Dieu même qui triomphe ! "

" La pieuse légende de l'intervention de la Sainte Vierge à la bataille de Carillon, dit M. Ernest Gagnon dans un article qu'il a consacré à la célèbre bannière dans la " *Revue Canadienne* ", de 1882, m'a été racontée par un ami, le Dr Wells, qui la tenait " d'un ancien ". Et M. J.-C. Taché en a, je crois, fait le récit en vers, il y a une trentaine d'année, sous le titre de " *La Dame Blanche de Carillon* ". (24)

(23) " *Le Frère Louis* ", par l'abbé Charles Trudelle, 1898, p. 55.

(24) " *Revue Canadienne* ", 1882, p. 129.

En 1865, cette tradition était parfaitement accréditée au pays. Nous lisons ce qui suit, sous la signature de F. A. Hubert Larue, dans la revue "Le Foyer Canalien" : "Le souvenir de la belle victoire de 1758 se perpétue au milieu de nous par le vieux drapeau de Carillon, tout troué de balles et déchiré en lambeaux, qu'il nous est donné de vénérer encore une fois l'an, comme une relique précieuse, à chaque anniversaire de notre fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Une tradition populaire rapporte que, durant les six assauts consécutifs qui furent repoussés par les Français à Carillon, une femme vêtue de blanc se tenait constamment au-dessus du fort pour encourager les soldats de Montcalm." (25)

Ajoutons que la tradition de la protection des troupes françaises en cette mémorable journée, est aussi ancienne que la bannière elle-même. Voici pour le prouver un couplet d'une chanson composée probablement au lendemain de la victoire de Montcalm. C'est l'historien Parkman qui la cite dans son "Histoire de Montcalm et de Wolfe", ouvrage si bien documenté et qui fait autorité. (26)

L'aumônier fit l'exhortation,
Puis il donna l'absolution ;
Aisément, cela se peut croire,
Enfants, dit-il, animez-vous,
Le bon Dieu, "Sa Mère",
Tout est pour vous.

Le poète Zidler, se basant sur cette tradition que la bannière de Carillon était sur les ramparts dressés à la hâte pour arrêter l'armée anglaise, a écrit les vers suivants : (27)

Nous brisâmes le choc des montagnards d'Ecosse,
Tandis que dans le vent des balles, redressé,
S'enflait notre étendard fleurdelisé,
Où la Vierge en ses bras tient l'Enfant qui nous aide,
Et maintenant, là-bas, l'Anglais s'éloigne et cède.

Tout récemment, à l'une des séances de l'inoubliable Congrès Marial à Québec, l'honorable Monsieur Thomas Chapais a raconté, aux applaudissements d'un auditoire de plus de 50,000 personnes, comment la Très Sainte Vierge, qu'il nomme Notre-Dame du Canada, a sauvé le pays en plusieurs occasions par sa puissante médiation. Au sujet de la fameuse victoire de Carillon, l'orateur a dit ce qui suit : "En 1758, c'est

(25) "Le Foyer Canadien", année 1865, volume III, page 15.

(26) "Montcalm and Wolfe", vol. III, p. 113.

(27) "Le cantique du doux parler", par Gustave Gidler, I, 138.

la bataille de Carillon, dont le nom brille d'un si vif éclat dans nos annales. Si l'on en croit la tradition, à cette journée fameuse, une bannière de la Vierge flottait au-dessus de nos retranchements, devant lesquels venait se briser l'effort de l'ennemi."

Octave Crémazie a chanté le drapeau de Carillon en vers immortels. Ce n'est pas sans émotion qu'on relit l'ode qu'il lui a consacrée. En voici les derniers vers : (28)

O radieux débris d'une grande épopée,
Héroïque bannière au naufrage échappée.
Tu restes sur nos bords comme un témoin vivant,
Des glorieux exploits d'une race guerrière ;
Et sur les jours passés répandant la lumière,
Tu viens rendre à son nom un hommage éclatant.

* * *

Description et notes historiques sur le Drapeau de Carillon

La bannière de Carillon était assez bien conservée en 1848. Mais, depuis cette époque, les années aidant, ses sorties annuelles aux processions de la Société Saint-Jean-Baptiste et les patriotiques larcins dont elle a été la victime, la chère relique est parvenue à une extrême vieillesse : elle est dans un état lamentable. On permet encore aux Zouaves de Québec de la sortir dans les occasions solennelles, mais elle est enroulée sur sa hampe et soigneusement placée dans un fourreau. Pour conserver son tissu vicilli et déchiré, elle a été collée sur un morceau de soie correspondant à ses dimensions. Cette opération a dû être faite vers l'année 1900, un peu auparavant que M. Ernest Gagnon en eut fait faire un dessin, tracé le plus exactement possible, par feu Georges St-Michel, architecte du ministère des Travaux Publics.

La bannière ou drapeau de Carillon mesure dix pieds par sept. Le tissu, qui est en soie, est de couleur jaune verdâtre; il a pu être, autrefois, d'un bleu ciel tendre, qui a changé avec les années, car les quatre fleurs de lis qui se trouvent à chaque coin et des deux côtés, sont peintes en blanc. Ces fleurs devaient reposer sur un fond de couleur différente. Sur une des faces de la bannière, au centre, est un écusson aux armes de France. Au revers, est la Vierge Marie, couronnée de douze étoiles et tenant l'Enfant-Jésus sur son bras gauche. La Madone repose sur un rayon de lune, au-dessous duquel

on lit l'inscription **Refugium peccatorum**, peinte en lettres rouges. Au-dessous de cette inscription, se trouvent les armes du Marquis de Beauharnois, gouverneur du Canada de 1726 à 1747.

L'écu de ces armes, aux contours bien accentués, est timbré d'une couronne de Marquis, avec deux aigles pour supports et croix de Saint-Louis suspendue au bas ; il est d'argent, à une face de sable surmontée de trois merlettes. Les armes du Marquis de Beauharnois, que l'abbé Lindsay a découvertes sur des oriflammes conservées dans la tribu des Hurons à Lorette, correspondent exactement à celles ci-dessus décrites.

Enfin, dans le haut de la bannière, se trouvent des attaches qui servaient à la retenir à une hampe. Tous les dessins que l'on voit sur la précieuse relique : fleurs de lys, armes, Madone, etc., sont peintes en couleurs et d'une manière assez artistique.

Telle est la description de la fameuse bannière conservée à l'Université Laval. Elle ne correspond pas exactement à celle de Ernest Gagnon en a faite en 1882 (29). Mais, comme celui-ci nous l'écrivait en 1901, ce n'est qu'après la mort de L.-G. Baillargé, arrivée en 1896, qu'il lui a été donné de voir se dérouler les plis de la célèbre bannière. Il avait dû se contenter des notes que lui avaient fournies M. Baillargé pour parler de la forme du drapeau et de son identité. C'est alors qu'il remarqua les armes du Marquis de Beauharnois au-dessous de la Madone que nous venons de décrire. Et M. Gagnon terminait sa lettre en disant : "Voilà donc une date mise sur la fameuse "bannière" de Carillon, et cette date appartient à une période qui, dans son ensemble, est une des plus heureuses de notre histoire. Maintenant, que cette bannière ait vu ou n'ait pas vu le feu de Carillon, et je suis loin de vouloir rejeter la tradition à ce sujet, son histoire est telle qu'elle rappellera toujours la victoire des troupes françaises, en cette mémorable bataille. En tout cas, elle est bien catholique et bien française cette relique d'un passé glorieux et elle évoque d'une manière absolue le souvenir du "royaume des lis", d'où sont venus les premiers fondateurs de la nation canadienne."

Avec la lettre que je viens de citer, Ernest Gagnon nous remettait un dessin à la plume, à l'échelle de un pied

(29) Voir : "La Revue Canadienne", 1882, vol. 2, p. 129.

au pouce, des deux faces du drapeau. Ce dessin, exécuté à la demande d'Ernest Gagnon, par l'architecte Georges St-Michel, comme nous l'avons dit, a été remis à Mgr Amédée Gosselin, P.A., archiviste de l'Université Laval, avec une copie de la déclaration de feu M. Octave Lemieux, juge de paix, attestant le don de la bannière à cette institution par les héritiers de L.-G. Baillargé. (30)

* * *

Ce n'est pas le lieu de refaire ici l'histoire de la bannière de Carillon ; nous résumerons seulement le récit qu'en a fait Ernest Gagnon dans la "Revue Canadienne", déjà citée.

Vers 1848, Louis de Gonzague Baillargé, avocat, et membre de la Société St-Jean-Baptiste, ayant lu quelque part qu'un drapeau rapporté de Carillon et suspendu à la voûte de l'église des Récollets à Québec avait été sauvé lors de l'incendie de cette église en 1796, eut la pensée de le retracer. Après bien des recherches, il eut le bonheur de le retrouver dans un coffre à la résidence du Père Louis Bonami, l'un des derniers survivants de la communauté des Récollets. Le vieillard, qui avait 83 ans, demeurait dans une modeste maison de la rue Saint-Valier, non loin de l'Hôpital Général. Celui-ci raconta à M. Baillargé que le Père de Béréy, dernier supérieur des Récollets, avait accompagné l'armée de Montcalm en qualité d'aumônier, en 1758, et que lorsqu'il revint au monastère après la campagne, il rapporta avec lui un drapeau ou bannière qui, disait-on au couvent, avait vu le feu de Carillon. Ce dernier avait été suspendu à la voûte de l'église avec des cordes qui le retenaient au plafond. Le 6 septembre 1796, un incendie éclata dans une maison voisine de l'église et mit le feu au clocher, puis au toit qui brûla d'abord. Pendant qu'avec l'aide d'un confrère, le Frère Louis sauvait un coffre rempli d'ornements d'église et d'objets divers, qui y avaient été jetés pêle-mêle, le vieux drapeau, dont les attaches avaient manqué sous l'action du feu, vint tomber tout près d'eux, alors qu'ils se préparaient à sortir. Ils le saisirent en passant et rendus dehors, ils le mirent dans le coffre, etc.

(30) Voir les "Annales de la Société St-Jean-Baptiste de Québec", vol. 4, page 561.

“ Ce vieux meuble, continua le Frère Louis, vous l'avez vu, contient encore la plupart des objets trouvés lors de l'incendie du couvent. Quant au drapeau que vous y avez trouvé, emportez-le, je vous le donne.”

Telle est l'histoire abrégée et la description aussi complète que possible de la bannière de Carillon. Puisse ce récit évocateur des hauts faits de nos vaillants ancêtres, raviver notre patriotisme ainsi que notre dévotion envers la Reine du Ciel, cette toute-puissante protectrice de notre pays, que la vénérable Mère Marie de l'Incarnation entrevit dans une vision, lui montrant le Canada où saint Joseph, son chaste époux, avait été choisi pour premier Patron dès 1624. (31)

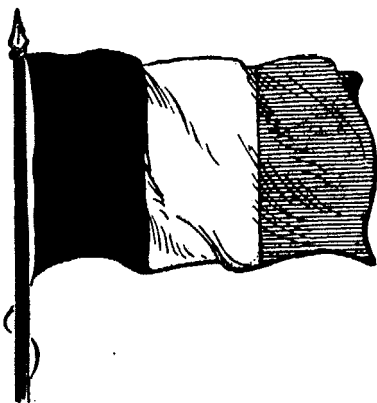
Le vieux drapeau de Carillon a eu un beau triomphe, en 1890, à l'occasion du passage du comte de Paris à Québec. Dans une visite qu'il fit à l'Université Laval, Mgr Benjamin Pâquet, alors recteur, présenta une adresse à ce distingué visiteur. A la fin de son discours, il fit apporter sur la scène la vieille bannière de Carillon devant le comte de Paris et s'écria d'une voix vibrante : “ Monseigneur, j'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse Royale un témoin du passé, témoin de la valeur des soldats français et des soldats canadiens. Ensemble ils ont combattu en sa présence, ensemble ils ont remporté la victoire. Le drapeau de Carillon est vraiment la plus noble, la plus précieuse, la plus glorieuse relique possédée par le peuple canadien-français !”

Aussitôt la fanfare joua l'air de la chanson de Crémazie, “ O Carillon, je te revois encore”, composé par Sabatier. Pendant quelques instants l'auditoire demeura sous l'empire d'une émotion extraordinaire : la salle parut crouler sous les applaudissements et les cris d'enthousiasme. Mgr le comte de Paris et Mgr le Duc d'Orléans, ainsi que le Cardinal Taschereau paraissaient remués jusqu'au fond de l'âme. Des larmes coulaient de leurs yeux. Le capitaine Morhain sanglotait, etc. (32)

Depuis, le vieux drapeau a reçu bien des ovations, et il a été chaudement applaudi à son passage dans les rues de Québec, à l'occasion de la fête nationale, mais jamais il n'a reçu un témoignage d'admiration aussi solennel et aussi sympathique que celui que nous venons de relater.

(31) “ La vie de Marie de l'Incarnation”, par l'abbé Richaudeau, page 126.

(32) “ Le Comte de Paris à Québec”, par Ernest Gagnon, page 45.



Le drapeau de la France.—Tricolore : Bleu, Blanc, Rouge

LE DRAPEAU DE LA FRANCE

Le Drapeau de la France est bleu, blanc, rouge. Voici quelques mots d'histoire sur ce noble étendard : Un journal de France, "L'Indépendant de L'Orme", a publié en 1916 l'article suivant sur les origines du drapeau tricolore. Cette description, conforme aux données de l'histoire, nous prouve que les trois couleurs adoptées par la Révolution triomphante sont bien françaises et bien antérieures à cette époque si tourmentée de l'histoire de France. "Les trois couleurs, dit-il, figuraient depuis le quinzième siècle sur les drapeaux de la Maison du Roy. Le rouge avait été emprunté à l'oriflamme de saint Denis, le bleu à la chape de saint Martin, l'un des patrons de la France. Quant au blanc, il fut adopté sous Charles VI pour distinguer nos drapeaux de ceux des Anglais, avec lesquels nous étions en guerre ! Ceux-ci avaient abandonné la couleur blanche, qui était celle de leur patron, saint Georges, pour prendre le rouge, qui rappelait notre oriflamme, afin d'affirmer leur droit de souveraineté sur la France. L'exactitude de ces renseignements, reproduits par Larousse, a été vérifiée et mise hors de doute par l'excellent travail de Gustave Desjardins sur les drapeaux français, publié par lui après la Commune, d'après des documents authentiques conservés aux Archives de Versailles et à Paris."

Sous Louis XIV, les drapeaux des régiments étaient aux armoiries des princes ou seigneurs à qui ces régiments appar-

tenaient. Quand, sous Louis XV, les régiments portèrent des noms de province, la couleur de l'étoffe continua d'être diverse, mais fut généralement partagée d'une croix blanche. Tantôt il y eut autant de drapeaux que de compagnies, tantôt un ou trois par bataillon. Le drapeau du premier bataillon d'un régiment était blanc, avec écusson aux armes de France. En juillet 1789, le drapeau tricolore commença d'être adopté, excepté dans la marine. Le 22 octobre 1790, l'assemblée constituante, sur la proposition de Mirabeau, décréta que le pavillon tricolore remplacerait le pavillon blanc à bord des vaisseaux de l'Etat. Il en fut de même des cravates qui garnissaient les étendards dans la plupart des régiments. Dès lors, seulement, le drapeau tricolore devint l'étendard national de la France. Les couleurs furent disposées en trois bandes verticales comme suit : bleu près de la hampe, blanc ensuite, et rouge à l'extrémité. Le drapeau tricolore a toujours été considéré comme symbole de l'honneur du régiment français. (33)

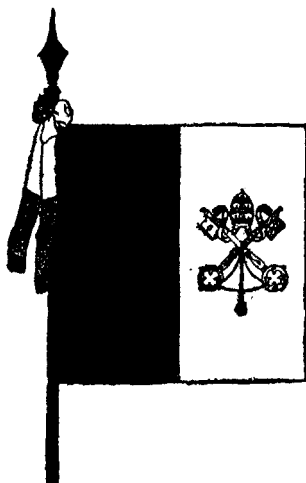
* * *

Quand le drapeau tricolore fut-il arboré librement au Canada ? C'est M. Benjamin Sulte qui a répondu à cette question. (34) Le drapeau tricolore a paru sur les bords du Saint-Laurent en 1854, avec les premiers navires de la Compagnie Allan. C'était au lendemain de l'alliance franco-anglaise que la guerre de Crimée avait fait naître. L'année suivante, 1855, c'était la "Capricieuse" venant de France qui se rendait à Québec. La frégate française, portant à sa corne d'artimon le drapeau tricolore, fut saluée avec enthousiasme par les Canadiens Français. Ce fut une explosion de sentiments patriotiques dans toute la province de Québec. Crémazie voulut chanter ce drapeau qui annonçait "le retour de nos gens."

Des événements plus rapprochés de nous, le troisième centenaire de la fondation de Québec, en 1908, le Congrès de Langue Française, en 1911, et la guerre récente qui vient de se terminer si glorieusement pour notre Mère Patrie et les pays alliés, ont pour longtemps implanté parmi nous le drapeau de la France.

(33) "Dictionnaire général de Biographie et d'histoire", par Ch. Desobry et Th. Bachelet, Paris, 1880.

(34) "Bulletin des Recherches Historiques", vol. 10, p. 15.



Drapeau officiel de l'Etat de la Cité du Vatican

LE DRAPEAU PAPAL

La création du drapeau papal, cher aux catholiques de toutes les nations, remonte à l'origine même des Etats du Pape. Ce drapeau a été apporté au pays par les zouaves pontificaux à leur retour de Rome, en 1870. On connaît la célèbre croisade à laquelle prirent part les catholiques du monde entier. Mus par un sentiment de piété filiale et de vénération pour le Souverain Pontife, Pie IX, dont les Etats venaient d'être envahis par les hordes garibaldiennes, quelques centaines de nos compatriotes volèrent, en 1869, au secours du Vicaire de Jésus-Christ. Le retour de ces vaillants soldats fut brillamment fêté et l'on vit alors apparaître chez nous l'étendard papal dont les armes sont si significatives. Le drapeau du Pape se répandit bientôt dans toutes les paroisses canadiennes. Il est aujourd'hui de toutes les fêtes religieuses et patriotiques.

D'après "l'Annuaire Pontifical" de 1909, publié par feu Mgr A. Battandier, il existe bien peu de documents sur l'origine des drapeaux pontificaux ; aussi, est-il très difficile de traiter ce sujet. Il donne cependant, quelques renseignements généraux que nous condenseons ici. L'étendard du

Saint-Siège remonterait à l'époque de Constantin le Grand, 312, qui contribua à l'établissement du catholicisme dans le monde romain. Passant ensuite à quatre ou cinq siècles plus tard, il mentionne les faits suivants : Le Pape Grégoire II aurait envoyé à Charles Martel l'étendard de la sainte Eglise portant les clefs de Saint-Pierre que les Papes envoyaient souvent en effigie. En 752, Etienne III aurait agi de même avec Pépin le Bref, etc. Mgr Battandier ramène à trois types l'étendard de l'Eglise catholique que les Papes donnaient aux princes chrétiens qui faisaient la guerre aux infidèles. La forme la plus ancienne est la bannière rouge sur laquelle sont les clefs de saint Pierre croisées. Il y eut dans la suite une variante en ce que les clefs étaient remplacées par les images des apôtres Pierre et Paul, et plus tard, par le crucifix qui était brodé sur l'étoffe.

A une époque plus rapprochée de nous, il parle des drapeaux suivants : le drapeau indiquant la présence du Pape en sa demeure rappelait l'ancien étendard de l'Eglise avec le crucifix et les saints apôtres, sauf la couleur, qui, de rouge était devenue blanche, pour rappeler celle des drapeaux de la troupe. Le pavillon de guerre était de couleur blanche portant les saints apôtres Pierre et Paul surmonté de la tiare ayant en-dessous les deux clefs de l'Eglise croisées.

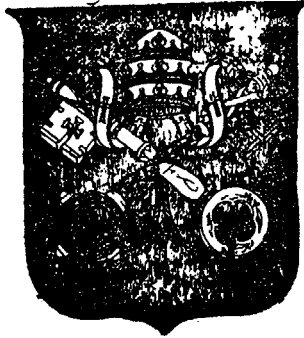
Les drapeaux de guerre étaient de couleur blanche, tandis que les pavillons de la marine marchande rappelaient au contraire la couleur de la cocarde pontificale, c'est-à-dire le jaune et le blanc. Le jaune est attaché à la hampe, et le blanc vient ensuite sur lequel on voit les clefs de saint Pierre surmontées de la tiare. (35)

La tiare est la couronne du Pape formée d'un haut bonnet de toile d'or, garni de trois couronnes à fleurons, l'une au-dessus de l'autre, et terminé par un petit globe surmonté d'une croisette, le tout d'or enrichi de pierres précieuses.

La tiare prend aussi le nom de "règne", "regnum", et désigne le rang de Saint Père. Les trois couronnes indiquant la triple royauté de l'Eglise souffrante, militante et triomphante, et les clefs qui se placent en sautoir derrière l'écu, indiquent sa juridiction.

On ne sait au juste quand les Souverains Pontifes adoptèrent ce symbole.

(35) "Annuaire Pontificale", par Mgr A. Battandier, année 1909, page 95 et suivantes.

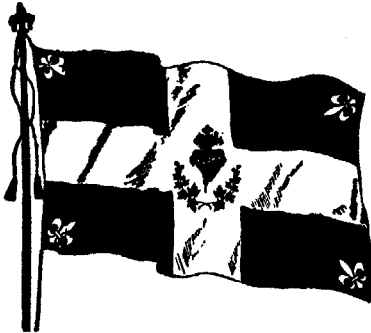


Ecusson officiel de l'Etat de la cité du Vatican

Le 7 juin 1929 avait lieu au Vatican l'échange des ratifications des Accords de Latran. Par voie de conséquence, en ce même jour, commençait d'exister l'Etat de la Cité du Vatican.

Toutes les lois constitutives du nouvel Etat portent cette même date du 7 juin 1929. Elles furent promulguées le lendemain, 8 juin, dans un supplément spécial des *Acta Apostolicæ Sedis*. Le drapeau et l'écusson officiels de l'Etat de la cité du Vatican, que nous publions, s'y trouvent indiqués (35a).

Le blason de S. S. Pie XI est comme suit : “ d'argent à trois tourteaux de gueules posées 2 à 1, au chef cousu d'or à l'aigle de sable.



Le drapeau national des Canadiens Français, dit “Drapeau du Sacré-Cœur”

LE DRAPEAU DU SACRE-CŒUR

La question d'un drapeau national occupait nos pères dès 1807, dit Benjamin Sulte. On exprimait dès lors le vœu

(35a) “La Documentation catholique”, No. 485, 31 août 1929.

d'avoir un drapeau qui caractériserait la nation canadienne-française. (36)

On a beau dire et beau faire, les Canadiens Français ne veulent pas être confondus avec les races qui les entourent. Ils le sentent, et ils l'affirment en arborant aux jours de fête nationale et de réjouissances publiques un drapeau distinctif. C'est ce noble sentiment qui leur a inspiré l'idée de se créer un chant national en 1880.

A l'occasion de la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1842, la question d'un drapeau fut discutée de nouveau ; on proposa un tricolore rouge, blanc et vert. Ce drapeau fut considéré comme drapeau de la Société jusqu'en 1888, alors que, par imitation sans doute, on choisit le tricolore français (37) qui ne fut jamais reconnu drapeau national des Canadiens Français, pour la bonne raison que ce drapeau est celui d'un pays absolument distinct du nôtre ; c'est celui d'une nation qui nous sera toujours chère parce qu'elle a fourni les premiers colons de notre pays, mais ce drapeau ne peut être notre drapeau national.

En 1902, l'honorable M. Thomas Chapais disait aux fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de Québec : " Pour aucune race, le Canada n'est autant la patrie que pour la nôtre. Notre *home* à nous le voilà ; nous n'en avons point d'autre. Ce Canada, cette terre ancestrale, ce territoire sacré, pétri des ossements et du sang de nos pères, comment ne l'aimerions-nous pas de toutes les ardeurs et de toutes les énergies de nos âmes ? Il occupe la première place dans notre sollicitude et dans notre dévouement. . Avant tout, nous sommes Canadiens ! "

Depuis cette époque assez lointaine, un grand nombre de projets de drapeaux ont été proposés au public. " La Presse " du 10 avril 1920 a publié les dessins d'une vingtaine de ces drapeaux. De tous ces projets, il faut bien l'admettre aujourd'hui, le drapeau du Sacré-Cœur, qu'on a nommé aussi Carillon-Sacré-Cœur, à cause des fleurs de lys que l'on a empruntées au drapeau de Carillon, est devenu, par sa popularité croissante, véritablement le drapeau national des Canadiens Français. Nommons-le drapeau du Sacré-Cœur tout court.

(36) " Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec " Vol. I, page 13.

(37) " Le Canadien ", Québec, 27 juin 1842. " La Gazette de Québec ", 25 juin, 1842.

Rappelons ici, en quelques lignes, la genèse du drapeau qui fait l'objet de ce chapitre. La question d'un drapeau national fut de nouveau discutée sérieusement il y aura bientôt trente ans. Il se forma alors spontanément des comités d'études à Québec, à Montréal, à St-Boniface, Manitoba. (38) En 1903, les membres de ces différents comités, après avoir étudié longuement la question, proposèrent comme drapeau national des Canadiens Français le drapeau du Sacré-Cœur que l'on connaît, laissant au peuple la ratification de ce choix. Après plus d'un quart de siècle, l'on constate que le drapeau du Sacré-Cœur, ou Carillon-Sacré-Cœur, comme un certain nombre l'appellent, est répandu par millions dans tout le Canada, particulièrement dans la province de Québec. Il vient d'être reconnu officiellement par un acte de la Législature de Québec comme drapeau de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. (Voir Statuts de Québec 16 Geo. V, chap. 106, sanctionné le 11 novembre 1926.)

“Quelques mois, à peine, après son apparition, dit le R. P. Archambault, S.J., porté sur les ailes d'une popularité croissante, le drapeau canadien-français étalait ses couleurs à travers tout le Canada et même dans les principaux centres franco-américains. Ce drapeau flotte aujourd'hui dans la brise canadienne. Accueilli avec joie et enthousiasme par le clergé et la masse du peuple, il a conquis peu à peu les hautes sphères gouvernementales.” (39)

* * *

Le fond du drapeau des Canadiens Français est bleu. Une fleur de lis orne chaque coin ; il est traversé d'une croix blanche dans toute sa longueur et sa largeur. Au centre de la croix se trouve l'image du Sacré-Cœur de Jésus, entourée de feuilles d'érable.

Ce drapeau, tel que conçu, rappelle à la fois le drapeau de Champlain et la bannière de Carillon. Au premier, il a emprunté le fond bleu et la croix blanche, et à la seconde ses fleurs de lis. Il rappelle aussi l'écusson fleurdelisé que Jacques-Cartier plaça sur la croix qu'il fit planter à l'entrée

(38) “Le drapeau national des Canadiens Français,” publié par le Comité de Québec, dont M. Téléphore Verret était le président. Québec, 1904.

Voir aussi “Les Cloches de St-Boniface”, juin 1903.

(39) “Le drapeau canadien-français” par le R. P. Archambault, S.J. L'Oeuvre des Tracts, No. 112.

du port de Gaspé en 1534, quand il prit possession du Canada au nom du roi de France. Cet écusson était d'azur et relevé de trois fleurs de lis. (40)

En plaçant l'image du Sacré-Cœur au centre de la croix, les promoteurs de ce drapeau ont voulu se rendre au désir même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si clairement exprimé à sainte Marguerite-Marie.

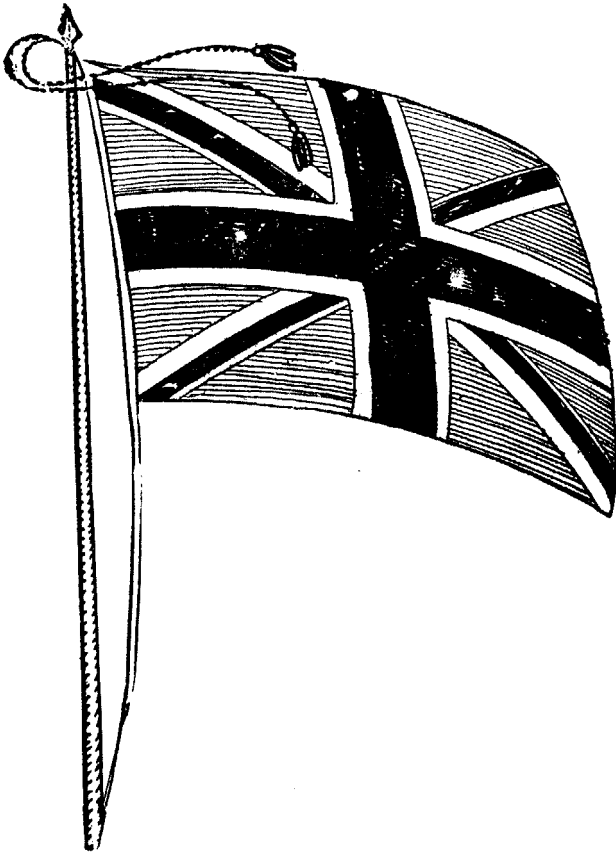
Le Pape Pie X commentant, alors qu'il était évêque de Mantoue, la révélation faite à Marguerite-Marie s'exprimait ainsi : "En 1689, quelques mois avant sa mort, le Sauveur lui apparut de nouveau ; mais, tandis qu'il semblait, précédemment, n'avoir en vue que le bien spirituel des âmes, son regard, cette fois, s'arrête sur la société et montre les devoirs que les Etats ont à remplir pour le triomphe de l'Eglise et leur prospérité. "Fais savoir au roi, lui dit-il, que mon Cœur veut régner, qu'il demande à être peint sur ses étendards et imprimé dans ses armes pour les rendre victorieuses et lui donner un triomphe éclatant sur tous les ennemis de la sainte Eglise."

Une telle parole n'est-elle pas décisive ? Ce n'est plus seulement au royaume de France, d'après l'interprétation de Pie X, mais à "la société" en général, aux "Etats" que s'applique la demande de Notre-Seigneur. (41)

Les feuilles d'érable qui entourent l'image du Sacré-Cœur sont ici emblématiques. On sait que la feuille d'érable est l'emblème des Canadiens, comme le lis est l'emblème de l'ancien royaume de France, la rose celui de l'Angleterre, le chardon celui de l'Ecosse et le trèfle celui de l'Irlande. Parmi nous, Canadiens Français, disait l'abbé A. Huot, à l'occasion de la bénédiction d'un drapeau du Sacré-Cœur, à Québec, "la guirlande de feuille d'érable symbolise à nos yeux notre pays du Canada. L'érable est sain, vigoureux, enraciné au sol. C'est un arbre généreux qui produit une sève très douce aux lèvres canadiennes et dont les feuilles élégantes gardent en elles le bon soleil de Dieu. En automne, il couvre d'un manteau de pourpre le sol de la patrie. C'est le roi de la forêt, qui défie les grands vents. C'est le symbole de nos destinées nationales."

(40) "Voyages de découvertes" de Jacques Cartier, page 18.

(41) "Le drapeau des Canadiens Français" déjà cité.



L'Union Jack

LE DRAPEAU DE L'ANGLETERRE

L'histoire du drapeau anglais est assez ancienne. Son origine se confond avec celle du drapeau français. Toutefois, l'“ Union Jack ” actuel, qui est celui de Georges III d'Angleterre, ne fut créé qu'au commencement du XIXème siècle.

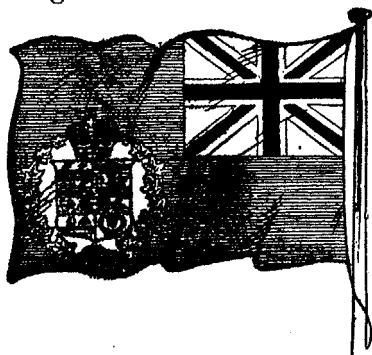
Nous avons vu au début de cette étude en quelle circonstance les Anglais adoptèrent la croix rouge, par opposition aux Français, qui gardèrent la croix blanche. Il n'est pas sans intérêt de connaître la composition du drapeau qui flotte sur nos édifices publics et qui a pour mission de protéger notre pays.

L'“ Union Jack ” anglais se compose de trois croix superposées : 1° La croix de saint André (Scotch Jack), dont l'existence remonte au Xème siècle, consiste en une croix blanche de saint André, sur fond bleu ; son existence est très ancienne, puisqu'elle a pris naissance après la mort de saint André, apôtre. Au dixième siècle, ce drapeau fut adopté par l'Ecosse comme étendard national. Le drapeau écossais, “ Scottish Jack ”, fait partie intégrante de l'“ Union Jack ” depuis le commencement du dix-septième siècle ; 2° L'English Jack est une croix rouge sur fond blanc. Elle date du XIIème siècle ; 3° La croix de saint Patrice (Irish Jack), dont l'origine remonte au XVIIème siècle, est aussi une croix rouge, dite de saint André, sur fond blanc.

Par une proclamation royale, Georges III d'Angleterre créa, en 1801, l'“ Union Jack ” dont nous venons de donner les éléments. Pendant les deux siècles qui précédèrent la formation du Parlement du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande, deux croix seulement composaient le drapeau anglais : ce sont celles de saint Georges et de saint André. Ce drapeau avait été créé par la reine Anne d'Angleterre en 1707.

L'“ Union Jack ” de la reine Anne est donc le drapeau que les vainqueurs de Montcalm arborèrent sur Québec en 1759.

Par la même proclamation de 1801, l'enseigne rouge portant l'“ Union Jack ” de George III, près de la hampe, représentait la marine marchande d'Angleterre, et l'enseigne bleue, portant le même “ Union Jack ”, était réservée à la marine royale d'Angleterre.



Le drapeau de la marine canadienne

En 1865, les vaisseaux appartenant au Gouvernement du Canada eurent le privilège d'arborer l'enseigne bleue, mais

celle-ci devait porter en plus les armes du Dominion. Toutefois, en 1892, pour distinguer la marine d'Angleterre d'avec celle du Canada, l'amirauté anglaise assigna l'enseigne rouge portant les armes du Canada pour la marine canadienne.

Ajoutons que, par proclamation royale de 1870, l'enseigne rouge portant les armes du Dominion surmontées d'une couronne fut assignée au gouverneur-général du Canada. Le drapeau d'un lieutenant-gouverneur devait de même être l'enseigne rouge, mais il ne comportait que les armes de sa province. (42)

Dans son "Traité d'art héraldique", M. Victor Morin propose avec raison que le drapeau national du Canada soit distinct de l'Union Jack. Voici ce qu'il écrit : "Le drapeau officiel du Canada est le Drapeau d'Union, (Union Jack) britannique, formé par la superposition des enseignes de Saint Georges, de Saint André et de Saint Patrice. Son adoption remonte à l'union de l'Irlande à la Grande-Bretagne en 1801. Le drapeau rouge portant l'Union Jack au canton dextre du chef et l'écu des province du Canada au quartier senestre de la pointe n'a réellement aucun droit de cité sur terre ; c'est l'enseigne de notre marine marchande."

Et M. Morin fait la suggestion suivante qui nous paraît bien juste : "Le drapeau d'Union étant commun à tout l'empire britannique, les différentes unités qui le composent devraient avoir l'autorité d'y indiquer leur individualité, et s'il nous était permis de faire une suggestion à cet effet, nous placerions un écusson d'argent sur le tout, portant un emblème distinct, qui, pour notre pays, serait naturellement la feuille d'érable de sinople. (43)

DRAPEAU ET CHANT NATIONAL DES ACADIENS

L'Acadie comprenait ce qui forme aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse et une partie du Nouveau-Brunswick. Colonisé par M. de Monts, (1604) et par Poutrincourt (1613), puis concédé à Sir William Alexander par Jacques 1er (1621), ce pays fut un perpétuel sujet de disputes entre les rois de France et d'Angleterre. Par le traité d'Utrecht, en 1713, l'Acadie fut cédée à l'Angleterre.

Les colons français qui prirent le nom d'Acadiens furent expulsés de leur patrie d'adoption de la manière la plus

(42) "The Flag, its origin and meaning" by C.-P. Band and E.-L. Stovel, 1918. Toronto, The Book Co. publishers.

(43) "Traité d'Art héraldique", par Victor Morin, page 178.

barbare par les Anglais en 1755. Cette expulsion a été le sujet d'un poème touchant "Evangéline", œuvre d'un écrivain américain, Longfellow. Un grand nombre d'Acadiens passèrent dans la province de Québec vers 1756 et y fondèrent des villages qui sont aujourd'hui prospères. Ils sont maintenant répandus dans la Nouvelle-Ecosse, leur patrie primitive, dans l'Île du Cap-Breton, l'Île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, l'État du Maine et en général dans presque toutes les côtes et les îles du golfe St-Laurent. Les Acadiens ont actuellement une population d'environ 189,600, d'après le dernier recensement. Si l'on ajoute les quelques 10,000 Acadiens répandus dans la province de Québec, l'on arrive à une population globale d'environ 200,000. Ces chiffres sont approximatifs, car, nous dit M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques, il est bien difficile de fixer le nombre exact des Acadiens et de leurs descendants au Canada.

L'origine du mot Acadie, dit L. U. Fontaine dans le "Bulletin des Recherches historiques", est assez obscure. Voici, cependant, l'étymologie adoptée par l'historien Parkman : "Le mot Acadie viendrait du sauvage "Aquoddiauke" ou "Aquoddie" qui serait le nom d'un poisson, pullock, en anglais, et merluche ou merlan, en français. La baie de Passamaquoddy tirerait son origine du même mot : "Passamaquoddy" : **great pollock water**, (eau où la merluche ou merlan abondent). Quelques écrivains anglais ont adopté cette origine. Parkman s'appuie sur Potter : "Historical Magazine", 1884. F. Kidder est aussi de cette opinion : "Eastern Maine and Nova Scotia in the Revolution", page 6; enfin le "Blackwood's Magazine", volume 8, page 332, en note, adopte cette dernière étymologie.

L'abbé Ferland et d'autres écrivains déclarent ne pas connaître l'étymologie du mot Acadie. L'honorable P. Poirier et Sulte semblent croire que c'est un mot scandinave. (44)

Le 23 juillet 1881, lors d'une grande convention nationale des Acadiens, tenue à Memramcook, N.-B., les Acadiens choisirent la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie comme fête nationale. Ce choix reçut la haute approbation de l'épiscopat des provinces maritimes. Trois ans plus tard, le drapeau tricolore français fut choisi comme drapeau national des Acadiens, lors d'une autre convention qui eut lieu

à Miscouche, N.-E., le 15 août 1884. Pour marque distinctive de leur nationalité, ils y ajoutèrent une étoile dans la partie bleue. C'est l'étoile de la mer, "Stella Maris", pieux vocable sous lequel cette puissante protectrice est invoquée par les catholiques. En même temps ils choisirent l'"Ave Maris Stella" comme chant national. Ce choix fut fait sans doute en reconnaissance de la protection particulière que cette divine Mère leur avait accordée pendant et après leur pénible exil dans la Nouvelle-Angleterre, etc.

La Société de l'Assomption compte une "société mutuelle" très active, une caisse écolière qui a déjà donné vingt-deux prêtres à l'Eglise; de plus, elle a deux cents protégés, dont 61 dans les collèges et les couvents. Elle a dépensé jusqu'à présent \$100,000 pour fins d'éducation et d'instruction de la jeunesse acadienne. (45)

(45) Les notes qui précèdent sur la "Société de l'Assomption" nous ont été fournies par M. C. S. Savoie, de Moncton, N.-B., Secrétaire-trésorier général de la Société.

CHAPITRE TROISIEME

ARMOIRIES, EMBLEMES, DEVICES

Le blason, ou l'art héraldique, est la connaissance et l'explication méthodique des armoiries. Le mot vient de l'anglais *blasing* (publication) ou de l'allemand *blasen* (sonner du cor) parce que c'était au son du cor qu'on signalait l'arrivée d'un chevalier dans un tournoi, et que les hérauts d'armes, en introduisant le combattant dans l'enceinte, faisaient connaître la forme et la qualité de ses armoiries. (46)

“Les **armes**, dit M. Victor Morin, sont l'ensemble des figures qui couvrent l'écu d'un noble. Elles sont ainsi appelées parce qu'elles furent d'abord empreintes sur les armes (boucliers, cottes d'armes, cuirasses, pennons), et qu'elles ont pris leur origine des armes.

“On est porté en matière de blason à confondre parfois les expressions “armes” et “armoiries” ; les armes sont les emblèmes ou signes symboliques peints et figurés sur l'écu, tandis que les armoiries comprennent les armes et tout ce qui les accompagne ; elles sont l'ensemble de l'écu, des figures et de tous les ornements extérieurs.” (47)

L'écu est une figure en forme de bouclier, (*skutos* chez les Grecs, *scutum* chez les Romains). L'écu ne constitue pas toute l'armoirie : les supports qui le tiennent, les casques, couronnes, et cimiers qui les surmontent, les lambrequins qui l'entourent, les ornements militaires, civils ou ecclésiastiques qui l'accompagnent, de même que les devises ou cris de guerre en font également partie.

L'étude des marques de reconnaissance de ce genre est l'objet d'une science particulière que l'on désigne sous le nom de blason. On sait que dans le blason, les couleurs s'indiquent par des hachures conventionnelles. Ainsi, le rouge (de gueules) est représenté par des lignes verticales ; le bleu (d'azur), est représenté par des lignes horizontales ; le vert, (de sinople), par des lignes diagonales, allant de droite à

(46) Dezobry et Bachelet : Dictionnaire biographique d'Histoire.

(47) “Traité d'Art héraldique”, par Victor Morin, page 28.

gauche ; le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite ; le noir, (de sable), par des lignes horizontales et verticales croisées. L'or est représenté par un pointillé, l'argent est indiqué par l'absence de toute hachure ou incrustation, (fond uni).

La devise est un trait de caractère exprimé par une figure ou emblème et par des paroles, le plus souvent latines ou françaises, et faisant partie des armoiries. L'usage des devises est fort ancien. Euripide, 480 av. J.-C., fait mention d'une devise dans les "Phéniciennes" : Polynice porte sur son bouclier la déesse justice et ces mots : **Je te rétablirai**. Constantin, 312, marchant contre Maxence qui opprimait Rome, vit une croix lumineuse dans le ciel avec ces mots : **in hoc signo vinces** (tu triompheras par ce signe). La nuit suivante, il vit Jésus-Christ portant un étendard orné d'un signe semblable. Il en fit faire un semblable qu'il confia à une garde de prétoriens des plus braves et des plus vaillants.

Rappelons quelques devises historiques : Louis XIV, un soleil, avec la devise : **Nec pluribus impar** (Je suffirais à plusieurs empires) ; Sully, un miroir ardent exposé au soleil : **Ardeo ubi aspicio** (Je brûle dès qu'on me regarde) ; le cardinal de Richelieu, un aigle planant au-dessus de serpens qui se dressent : **Non deserit alta** (Il ne quitte pas les hauteurs) ; Les chevaliers de la Jarretière fondé par Edouard III d'Angleterre en 1346 : **Honni soit qui mal y pense** ; La ville de Nancy, un chardon et ces mots : **Non impune premor** (Qui s'y frotte s'y pique). Les armes du Canada, proclamées dans la "Gazette officielle du Canada" le 21 novembre, 1921, portent sous l'écu une banderolle avec la devise : **A mari usque ad mare** (D'un océan à l'autre), etc.

C'est en France que l'art héraldique a été le plus cultivé. La dépréciation des armoiries commença au XVI^e siècle, dès que les caprices de la faveur royale flétrirent ces distinctions en les prodiguant.

Le blason est toujours en pleine vigueur en Angleterre ; leurs emblèmes ou la fantaisie n'a joué aucun rôle, sont tous de concession ou d'hérédité, et, à l'aide de nombreuses briures, on reconnaît, chaque famille, chaque branche, etc. (48)

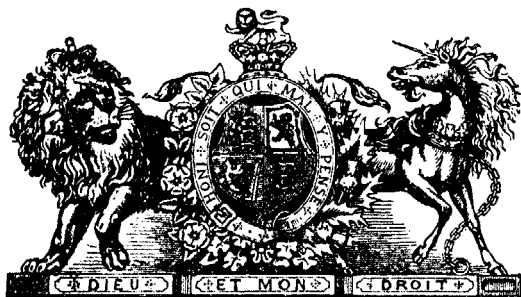
(48) Dezobry et Bachelet. "Dictionnaire général de biographie et d'histoire".



Ecusson des Rois de France au XVIIIème siècle

L'écusson français, ci-dessus, était, dit-on, sur l'une des portes de Québec à l'époque de la prise de Québec par les Anglais en 1759. Il fut enlevé par les ordres du général Murray, puis envoyé comme trophée de guerre à la ville de Hastings en Angleterre. En 1925, grâce à la courtoisie de Son Excellence le Vicomte Willingdon, gouverneur-général du Canada, ce précieux souvenir fut restitué à la ville de Québec. On peut le voir maintenant dans la salle du conseil de ville ; il a été placé en face du siège de son honneur le maire, sur le devant de la galerie qui entoure la salle. Cet écusson est sculpté dans le bois et mesure environ quatre pieds de hauteur par trois pieds de largeur.

Un examen attentif de ce blason nous porte à croire qu'il n'a pas été fait pour séjourner dehors, exposé à toutes les températures. Il a plutôt été fait pour une salle publique, peut-être la salle du Conseil Souverain. En arrière du panneau, dans lequel sont sculptées les armoiries françaises, se trouvent deux anneaux en cuivre destinés sans doute à le suspendre au mur.



Les armes du Canada jusqu'en 1921

LES ARMES DE L'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE

Les armes d'Angleterre sont comme suit : "écartelées au premier et au quatrième de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre", avec la devise : Dieu et mon Droit. Les armes de l'Ecosse : "d'or, chargé d'un lion de gueules entouré d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné du même", avec la devise : Nemo me impune lascescit. La fleur de chardon est l'emblème des Ecosseis. Les armes de l'Irlande sont comme suit : "d'azur, à la harpe d'or", avec la devise : Erin go bragh.

L'origine des armes et du drapeau irlandais est quelque peu confuse. La croix rouge de saint Patrice, sur fond blanc et qui fait partie de l'Union Jack de Georges III, existait dès 1690. Près d'un demi-siècle auparavant, en 1648, les armes de l'Irlande apparaissaient sur le drapeau anglais : écusson à tranche verte, harpe dorée sur fond azur. (50)

Mais la riante contrée qu'on a si justement surnommée la "Verte Erin" avait adopté depuis des siècles les couleurs vertes et la harpe dorée qui constituaient son drapeau national.

(50) "Le Palais Législatif", E. Gagnon, page 40.

La devise des Irlandais, en langue celtique, “Erin go bragh”, signifie “Erin for ever !”

Depuis la proclamation de l'Etat libre d'Irlande en 1920, le drapeau de cette nation est vert, blanc et orange.

Le trèfle rappelle la mémoire de saint Patrice, le patron de l'Irlande. On dit que cet apôtre zélé, prêchant les hérétiques anglais, se servait comme terme de comparaison de la branche du trèfle. “De même, disait-il, que ces trois feuilles de trèfle ne forment qu'une seule branche, de même, les trois Personnes Divines ne font qu'un seul Dieu : “Tria sunt in uno”.



Les armes du Canada depuis 1921

LES ARMES DU CANADA

Les armoiries des quatre premières provinces confédérées : Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ontario, furent assignées par Sa Majesté la Reine Victoria le 26 mai 1868.

Une proclamation du 21 novembre 1921 et publiée dans la Gazette du Canada de 1922, attribue les armes suivantes pour le Dominion du Canada.

PROCLAMATION

Déclarant le plaisir de Sa Majesté concernant les
armes du Dominion du Canada.

GEORGES R. I.

ATTENDU que nous avons reçu une prière du Gouverneur général en conseil de Notre Dominion du Canada pour que les armes ou armoiries ci-après décrites soient attribuées à Notre dit Dominion,

Par les présentes, pour et avec l'avis de Notre Conseil Privé et dans l'exercice des pouvoirs conférés par le premier article de la Loi concernant l'Union avec l'Irlande, 1800, Nous décrétons et déclarons que les armes ou armoiries du Dominion du Canada seront tiercées en fasces, les deux premières parties, formant l'écartelé suivant, savoir au 1, de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre ; au 2, d'or, à un lion rampant dans un double trescheur fleuré contre-fleuré de gueules ; au 3, d'azur, à une harpe d'or aux cordes d'argent ; au 4, d'azur, à trois fleurs de lys d'or ; la troisième fasce, d'argent, à trois feuilles d'érable tigées, au naturel. Timbré d'un casque royal, au mantelet d'argent doublé de gueules. Pour cimier, sur un tortil d'argent et de gueules, un léopard d'or à la couronne impériale, tenant de sa patte destre une feuille d'érable de gueules. Supports : à destre un lion léopardé rampant tenant une lance d'argent pointée d'or, déployant à dextre la bannière du Royaume-Uni, et, à senestre, une licorne d'argent, armée, onglée et à la crinière d'or, accolée d'une couronne de croix pattées et fleurdelisées, attachée d'une chaîne du même, et tenant une lance déployant à senestre une bannière d'azur à trois fleurs de lys d'or,—le tout surmonté de la Couronne impériale. Sous l'écu, sur une terrasse de roses, chardons, trèfles et lis de jardin, une banderolle portant la devise : *A mari usque ad mare*. Et notre Volonté et Plaisir est de plus que les armes ou armoiries susdites seront employées à l'avenir, autant que cela pourra se faire convenablement, en toutes occasions dans lesquelles les dites armes ou armoiries du Dominion du Canada devront être placées.

Donnée à Notre Cour du Palais de Buckingham, le vingt et unième jour de novembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt et un, et dans la douzième de notre Règne.



Les armes de la Province de Québec

Vcici la description des armes de la province de Québec telles que décrites dans le mandat royal : “ d’or, à fasce de gueules, chargé d’un lion d’or passant regardant, accompagné en chef de deux fleurs de lis d’azur et en pointe de trois feuilles d’érable simple tigées.”

Lors de la construction du Palais Législatif, Monsieur Eugène Taché, architecte et sous-ministre des Terres et Forêts de Québec, en dressant le projet de la façade de cette imposante construction, introduisit la devise : “ Je me souviens ” au bas des armes de la province de Québec. Ce plan, adopté par le gouvernement de l’époque, fut annexé au contrat relatif à la construction du Palais Législatif, lequel fut passé devant Maître Cyrille Tessier, notaire, le 9 février 1883, sous l’autorité d’un arrêté du Conseil Exécutif. Il est vrai que cette devise n’a jamais été adoptée explicitement par mandat royal, mais l’adoption que le Gouvernement en a faite, par l’arrêté ministériel que nous venons de mentionner, lui donne un titre officiel. (51)

Quel est le sens historique de cette devise ? M. P.-G. Roy dit que les mots qu’elle contient sont une heureuse conception, puisqu’ils disent clairement le passé, le présent et le futur de la seule province française de la Confédération canadienne.

(51) “ Bulletin des Recherches Historiques ”, vol. 2, page 20.

Et c'est bien la pensée exprimée par un de nos compatriotes les plus distingués, l'honorable M. Jetté, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Dans un discours qu'il fit à l'occasion du passage du comte de Paris à Québec, en 1890, l'honorable Juge Jetté disait ce qui suit : nous résumons son discours :

Nos pères en venant fonder la Nouvelle-France avaient apporté avec eux la foi et la langue ancestrale, avec les us et coutumes, les lois, l'organisation civile et religieuse, en un mot, tout ce qui avait fait de la France la plus grande nation du monde. Or, ce fut tout cela qui a façonné la province de Québec à l'image de notre Mère Patrie ; c'est-à-dire, que ce fut la fidélité du peuple canadien aux traditions françaises et catholiques qui lui a valu sa conservation.

Aussi, en changeant d'allégeance, notre peuple, si fortement trempé, si uni, si homogène, a prouvé au monde entier qu'un siècle de vicissitudes et de luttes parfois sanglantes, n'ont pu ni l'entamer, ni l'amoinrir, pas même ralentir son merveilleux développement. (52)

Et sir Louis Jetté concluait en disant que c'est en restant fidèle aux traditions françaises et catholiques des aïeux, que le peuple canadien atteindrait les destinées que la Providence lui avait tracées dans la Nouvelle-France.

Voilà bien le sens historique que comporte la devise " Je me souviens " que M. Eugène Taché a ajoutée aux armes de la province de Québec, et qu'il a placée à la façade du Palais Législatif, en 1883.

LA COQ GAULOIS

Cet emblème, bien français, ne remonte pas au-delà de l'invention du blason ; il fut l'effet d'un jeu de mots, Gallus signifiant, en latin coq et Gaulois tout ensemble. La première médaille, où figure un coq, fut frappée à la naissance de Louis XIII. Les deux républiques françaises, en 1792 et 1848, et la royauté de 1830 ont mis le coq sur leurs drapeaux. Mais dès le dixième siècle, l'on voit des exemples de coqs placés au sommet des églises.

La coutume de mettre la figure d'un coq sur la pointe des clochers d'églises, nous vient de la France, notre Mère Patrie. Les coqs qui dominent nos clochers figurent là comme emblème de vigilance. Ils servent aussi de girouette. Les anciens disaient : " Il faut voir où est tourné le coq, pour savoir d'où vient le vent." (49)

L'abbé Bourassa, cité par P.-G. Roy, dans le " Bulletin des Recherches Historiques ", II, page 28, dit ce qui suit : " Le coq, placé sur la pointe du clocher de nos églises, c'est le prédicateur qui prêche avec hardiesse aux pécheurs. . . . De même que la girouette fait face au vent, les prédicateurs vont courageusement à leur rencontre armés de menaces et d'arguments pour les convertir. . . ."

Malheureusement, cette belle coutume de placer le coq gaulois au sommet des clochers de nos églises, comme de vigilantes sentinelles, tend à s'en aller avec bien d'autres coutumes chères aux cœurs de nos pères. Conservons cet emblème de la vigilance qui nous rappelle la sollicitude de l'Eglise catholique, cette mère affectueuse et jalouse du bonheur de ses enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- Bescherelle Ainé.—"Grand Dictionnaire Universel".
Pierre Larousse.—"Dictionnaire Universel".
Le Drapeau national des Canadiens Français.—Par le comité de Québec, 1904.
Premier Congrès catholique-français, 1880.
H.-J.-B. Chouinard—Annales de la Société St-Jean-Baptiste.
Fêtes du Troisième Centenaire, par Mgr Camille Roy.
Le Messager Canadien du Sacré-Cœur.
La Presse.—Montréal.
L'Enseignement Primaire, Québec.
L'Action Catholique, Québec.
Le Devoir, Montréal.

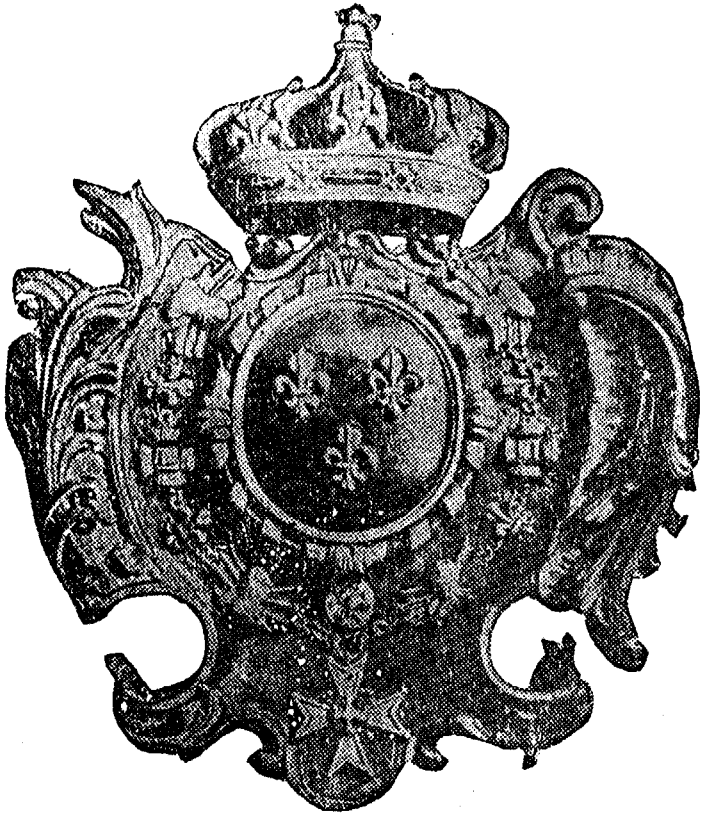
- Les Cloches de Saint-Boniface.**
L'Opinion Publique, Montréal.
Musica Sacra.—Revue—Toulouse, 1899.
Mgr L. A. Paquet. “Nouveaux fragments apologétiques”.
Alfred Nettement. “De la seconde éducation des Filles”.
Le Figaro de Paris.—reproduit par un journal Canadien.
Victor Morin.—Traité d'art héraldique.
Mgr Camille Roy.—Fêtes du Troisième Centenaire de Québec.
Gustave Desjardins.—Recherches sur les drapeaux français.
Les Oeuvres de Champlain.
Ernest Gagnon.—Choses d'autrefois.
Blanche Gagnon.—“La Musique”, revue.
P.-G. Roy.—“Bulletin des Recherches Historiques”.
Une vie Artistique.—“Jéhin-Prume,” préface par Louis Fréchet.
L'Abbé Charles Trudelle, “Le Frère Louis”.
Le Foyer Canadien, Québec.
La Revue Canadienne, Montréal.
Parkman.—“Montcalm and Wolfe”.
Gustave Zidler.—“Le cantique du doux parler”.
L. H. Larue.—“La poésie au Canada”.
Le Soleil, Québec.
L'Abbé Richaudeau.—“La vie de Marie de l'Incarnation”.
Ernest Gagnon.—“Le comte de Paris à Québec”.
Ch. Desobry et Th. Bachelet.—“Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire”.
Mgr A. Battandier.—“Anniversaire pontifical, 1909”.
La Gazette officielle de Québec.
Voyages et découvertes de Jacques-Cartier.
R. P. Archambault, s.j.—“Le drapeau canadien-français”.
C. E. Band and E. S. Stovel.—“The flag and its meaning”.
Ernest Gagnon.—“Le Palais Législatif”.
Statut de Québec, année 1926.
La Gazette du Canada, janvier à Mars 1922.
La Documentation catholique, Paris, 1929.
-

GRAVURES

	Pages
Le juge A. B. Routhier	18
Calixa Lavallée	22
Le drapeau marchand de la France au XVIIème siècle	33
Le Drapeau de Champlain	33
Drapeaux du régiment de La Reine	34
Drapeau du régiment La Sarre	35
Drapeaux du régiment de Berry	35
Drapeaux du régiment de Guyenne	36
Drapeau du régiment de Carignan-Salières,	36
Drapeaux du régiment de Royal-Roussillon	37
Drapeaux du régiment de Languedoc,	37
Drapeaux du régiment de Béarn	38
Le drapeau de Carillon	39
Le drapeau de la France	46
Le drapeau papal,	48
Ecusson officiel de l'Etat de la cité du Vatican	50
Le drapeau du Sacré-Cœur,	50
L'Union Jack, drapeau de l'Angleterre,	54
Le drapeau de la marine canadienne,	55
Ecusson des Rois de France au XVIIIème siècle,	61
Les armes du Canada, jusqu'en 1921,	62
Les armes du Canada depuis 1921,	63
Les armes de la province de Québec,	65

TABLE DES MATIERES

	Pages
Lettre-préface de Mgr Amédée Gosselin	7
Avant-propos	9
Chapitre premier.—Chants populaires et nationaux	11
La grande Convention nationale de 1880	12
“O Canada, terre de nos aïeux”, chant national des Canadiens	
Français composé en 1880	12
Appréciations de notre chant national	15
Biographie du Juge A.-B. Routhier, auteur des paroles de notre chant national “O Canada”	18
Les paroles de notre chant national	21
La famille Pâquet dit Lavallée	22
Généalogie et biographie de Calixa Lavallée	22
Projet d'un monument aux auteurs de notre chant national	26
La Marseillaise	28
God save the King, chant national des Anglais	28
Chapitre deuxième.—Drapeaux nationaux	31
Le drapeau de Champlain	33
Les drapeaux des régiments français	34
Le drapeau ou bannière de Carillon	40
Le drapeau de la France	46
Le drapeau papal	48
Le drapeau du Sacré-Cœur	50
Le drapeau Anglais	54
Le drapeau de la marine canadienne	55
Drapeau et chant national des Acadiens	56
Chapitre troisième.—Armoiries, emblèmes, devises, etc.	59
Ecusson des Rois de France au XVIIIe siècle	61
Les armes de l'Angleterre	62
Les armes de l'Ecosse	62
Les armes de l'Irlande	62
Les armes du Canada	63
Le Coq Gaulois	66
Les armes de la Province de Québec	65
Bibliographie	67



**Blason des Rois de France
au XVIIIème siècle**